

Mondial de futsal

C'est Maroc-Brésil en quarts. Rien que ça !

*Merci Messieurs ! Avec vous, les rêves les plus fous sont permis*

Lire page 23

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9425

Samedi/Dimanche 25-26 Septembre 2021

*La Cour des comptes européenne a décrété*

## La réadmission a un coût



*Recommandation  
toute trouvée*

Se décharger  
sur le Maroc  
entre autres

### Main basse sur la mairie de Rabat



Leur mascarade est allée jusqu'au bout. Et c'est la démocratie qui en a pris un coup. Mus par notre ADN progressiste et moderniste, nous aurions applaudi à l'élection d'une femme à la tête d'une mairie. Sauf qu'à Rabat, les choses ne se sont pas passées dans les normes. Tant de micmacs ont prévalu sur tout le reste.

De surcroît, madame la nouvelle mairesse dans sa transe électoraliste avait perdu tout contrôle lors de la première séance pour commettre des déclarations qui n'honorent en rien une femme qui se veut politique ni toute autre femme par ailleurs.

L'incursion tripartite continue de plus belle. Doit-on en conclure que le pire est à venir?

Nasser Bourita : *Pour le Maroc, le multilatéralisme de solidarité est une doctrine découlant de la vision de S.M le Roi*



Page 4

Lire pages 2-3

*La Cour des comptes européenne a décrété*

# La réadmission a un coût

*Recommandation toute trouvée*

## Se décharger sur le Maroc entre autres

**Actualité**

Le Maroc subira-t-il, à nouveau, des pressions pour signer un accord de réadmission avec l'UE ? C'est ce que laisse penser le dernier rapport spécial de la Cour des comptes européenne, publié dernièrement au sujet de la politique de retour des migrants irréguliers ou des déboutés du droit d'asile. Selon ce document, depuis 2008, 500.000 migrants

irréguliers, en moyenne, reçoivent chaque année l'ordre de quitter le territoire de l'Union européenne. Mais seulement 29% d'entre eux réintègrent leur pays d'origine, et cette proportion tombe à 19% pour les ressortissants issus d'un Etat situé en dehors du continent européen. La moitié part volontairement, l'autre moitié fait l'objet de retours forcés. A noter, cependant, que le taux de retour effectif doit être interprété avec prudence. Les données sous-jacentes ne sont pas toujours exactes et ne sont pas tout à fait comparables d'un Etat membre de l'UE à l'autre, indique ledit document.

### Fortes pressions des diverses parties

Le Maroc fait partie des dix pays tiers (l'Afghanistan, le Pakistan, l'Irak, l'Algérie, le Nigeria, la Tunisie, l'Inde, le Bangladesh et la Guinée) dont étaient originaires le plus grand nombre de migrants en situation irrégulière non renvoyés durant la période 2014-2018 (Syrie exclue). Sur ces dix pays, le Conseil et la Commission ont officiellement désigné huit dont le Maroc avec lequel des négociations d'Accord de retour avec l'UE (ARUE) ou d'arrangement devaient être engagées en priorité. En fait, le Maroc compte, entre 2014 et 2018, 9.810 ressortissants renvoyés dans un pays tiers à la suite d'une injonction de quitter le territoire et 23.287 migrants en situation irrégulière non renvoyés (moyenne annuelle).

A noter que les négociations de l'ARUE avec le Maroc ont été suspendues entre 2015 et 2019 en raison de l'interruption du

dialogue de haut niveau entre l'UE et Rabat en décembre 2015 liée à une tout autre question, précise la Cour des comptes européenne.

### Accords de réadmission

Les pays peuvent conclure des accords de réadmission afin de faciliter la mise en œuvre concrète de leurs obligations en la matière. Cependant, une coopération fonctionnelle en matière de réadmission peut exister entre les pays sans qu'aucun accord de réadmission spécifique n'ait été conclu. A l'inverse, l'existence d'un accord de réadmission ne garantit pas une coopération harmonieuse.

Les accords de réadmission de l'Union européenne (ARUE) sont conclus entre cette dernière et des pays tiers. Ils s'appliquent parallèlement aux accords de réadmission bilatéraux conclus par les différents Etats membres de l'UE, mais prévalent. L'UE a conclu 18 accords de réadmission juridiquement contraignants. Le Conseil a mandaté la Commission pour ouvrir des négociations avec six autres pays.

Les pays tiers peuvent se montrer réticents à engager des négociations sur des accords de réadmission, principalement en raison de considérations politiques internes (ces accords pouvant susciter l'hostilité de l'opinion dans certains pays). Depuis 2016, la Commission s'est donc attachée en priorité à mettre en place des mécanismes de coopération pratiques avec les pays tiers, et a négocié six arrangements juridiquement non contraignants en matière de retours et de réadmission. Le contenu de ces arrangements pratiques reste confidentiel, sauf pour l'Afghanistan.

La Commission négocie les ARUE en suivant des directives de négociation émises par le Conseil et fondées sur une proposition qu'elle avait elle-même présentée. Le contenu des directives est globalement le même pour tous les ARUE. Deux éléments présents dans les directives tendent à susciter d'importantes frictions lors des négociations : la clause relative aux ressortissants de pays tiers (voir encadré 3) et l'utilisation du document de voyage européen destiné au retour

Source: Cour des comptes européenne

“

*Rabat a toujours dit non au diktat européen dans ce sens*





La dernière Déclaration du 8ème sommet des pays du Sud de l'Union européenne laisse penser également qu'il y aura des manœuvres encourageant la conclusion d'un accord de réadmission puisque les pays réunis à Athènes le 17 septembre dernier estiment «qu'il est urgent de proposer à l'automne 2021 des plans d'action aux pays d'origine et de transit prioritaires, indiquant des objectifs précis, de nouvelles mesures de soutien et des calendriers concrets». Ils estiment également indispensable de «prendre en compte toutes les routes migratoires de la Méditerranée et de l'Atlantique, ainsi que de renforcer tous les partenariats potentiels». Ils pensent «qu'il est important de coopérer avec les pays africains et avec les pays transitaires, y compris les pays des Balkans occidentaux», mais aussi appeler à «une position européenne unie et coordonnée à l'égard des pays tiers, afin de permettre et de maintenir une coopération fructueuse, notamment un système de retour et de réadmission efficace».

Le Maroc pourra aussi subir la pression de l'UE qui compte promouvoir en 2022 un Pacte pour les migrations qui prévoit de renforcer la sécurité le long de toutes les frontières extérieures, y compris Mellilla, comme l'a annoncé cette semaine la vice-présidente de la Commission européenne Margaritis Schinas, lors d'une

conversation tenue à Strasbourg avec des journalistes espagnols, ont rapporté certains journaux espagnols. Ce Pacte repose sur trois piliers, à savoir les accords avec les pays d'origine et de transit de l'immigration (dont le Maroc), le renforcement de Frontex et la répartition des migrants qui parviennent à entrer dans l'Union européenne, a indiqué le journal ABC.

#### La réadmission, une composante essentielle de la politique migratoire européenne

Faut-il prendre ces sorties européennes des responsables au sérieux ? Selon Said Machak, enseignant-chercheur à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, la question de la réadmission constitue un élément fondamental et une composante essentielle de la politique migratoire européenne. Mieux, l'UE, estime-t-il, considère que le succès de cette politique dépend fortement de ce volet. «Et cela remonte aux années 90 comme en témoignent plusieurs décisions ou directives comme le Programme de La Haye adopté lors du Conseil européen des 4 et 5 novembre 2004 et qui liste dix priorités de l'Union dont une coopération accrue avec les pays tiers, y compris dans le domaine de la réadmission et du retour des migrants», nous a-t-il rappelé. Et de poursuivre : «Il y a également le



*La question de la réadmission constitue un élément fondamental et une composante essentielle de la politique migratoire européenne*

Programme de Stockholm (2010 - 2014) qui a remplacé les programmes de Tampere et de La Haye et qui a été adopté par le Conseil européen de Bruxelles, les 10 et 11 décembre 2009. Ce programme a affirmé qu'il fallait améliorer la coopération avec les pays d'origine et de transit dans le cadre de l'approche globale de la question des migrations et conformément au Pacte européen sur l'immigration et l'asile, tout en reconnaissant que tous les Etats sont tenus de réadmettre leurs propres ressortissants qui sont en séjour irrégulier sur le territoire d'un autre Etat». A souligner également que l'UE insère depuis les années 90 des clauses relatives à la migration dans ses accords avec les pays tiers. En 1999, le Conseil a décidé d'inclure des clauses de réadmission types dans tous les accords européens d'association et de coopération avec des pays tiers. Ce type de clause figure également dans l'accord de Cotonou», observe la Cour des comptes européenne.

Notre interlocuteur nous a expliqué qu'après ces deux programmes, l'UE a procédé à une révision de sa

politique et a conclu, à la fois, à son échec à établir une politique unie et à la nécessité de l'externaliser à ses frontières extérieures. Il a été question aussi de créer des centres d'accueil au Maroc, en Algérie et en Lybie ainsi que des bureaux pour l'accueil des demandes d'asile.

#### Rabat fait de la résistance

La dernière crise diplomatique avec l'Espagne va-t-elle affaiblir la position de négociation du Maroc concernant les accords de réadmission avec l'UE ? «Le Maroc a toujours refusé de signer un accord de réadmission avec l'UE et il a été le pays le plus résistant à cet accord comparativement à d'autres pays du Nord de l'Afrique. D'autant que ces accords sont condamnés par les mécanismes onusiens et par la Cour européenne», nous a précisé Said Machak. Et d'ajouter : «En effet, le Maroc négocie à partir d'une position de force. Il est un pays signataire de plusieurs accords et conventions internationales et ne peut pas enfreindre les critères nationaux en matière de défense des droits des migrants. Ceci d'autant plus qu'il est insensé et illogique qu'un pays accepte l'accueil des

migrants irréguliers d'un pays tiers».

En outre, notre source nous a expliqué que la position diplomatique du Maroc concernant le dossier de migration a toujours été celle de la solidarité, de la responsabilité partagée et de la coopération entre les pays. Des principes édictés par le Pacte mondial qui appelle les Etats à «faire preuve de confiance mutuelle, de détermination et de solidarité afin de concrétiser les objectifs et engagements énoncés dans le présent Pacte mondial». Le Pacte insiste également sur l'engagement à l'entraide dans la réalisation des objectifs et des engagements énoncés dans le Pacte mondial en renforçant la coopération internationale, en donnant un nouveau souffle au partenariat mondial et en réaffirmant, dans un esprit de solidarité, qu'une approche globale et intégrée est la pierre angulaire de migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en ayant conscience que nous sommes tous des pays d'origine, de transit et de destination». «Le Maroc a toujours pris en considération ces principes, mais leur application dépend des moyens de notre pays», a-t-elle conclu.

Hassan Bentaleb

## Les arrangements de réadmission

Elles ont le même objectif que les ARUE, à savoir faciliter la coopération en matière de retour. Mais ils s'en distinguent très nettement à plusieurs égards :

- aucune référence à la protection internationale des réfugiés ni aux droits de l'Homme. Parmi les pays couverts par notre audit, seule «l'Action conjointe pour le futur» conclue avec l'Afghanistan comportait des références équivalentes à celles des ARUE;
- l'absence de réciprocité;
- la conception sur mesure pour chaque pays, avec un texte omettant certaines questions litigieuses (par exemple les ressortissants de pays tiers);
- l'absence d'annexes énumérant les documents permettant d'établir la nationalité;
- une plus grande souplesse dans la détermination d'objectifs communs, avec la possibilité d'inclure dans l'arrangement un train de mesures de soutien au pays.

Source: Cour des comptes européenne

## La clause relative aux ressortissants de pays tiers

La clause relative aux ressortissants de pays tiers permet le retour des personnes dans un pays tiers par lequel elles ont transité avant d'entrer dans l'UE. C'est une clause type incluse dans tous les ARUE conclus jusqu'à présent, y compris avec des pays plus lointains comme le Pakistan. Les pays tiers ont tendance à s'opposer à cette clause, d'une part parce qu'elle est très sensible sur le plan politique et, d'autre part, parce qu'elle n'est pas ancrée dans le droit international.

Dans la pratique, cette clause n'est appliquée que de manière sporadique en raison de problèmes juridiques, opérationnels et liés aux droits de l'Homme. Lorsqu'elle est utilisée, c'est généralement avec des pays voisins de l'UE. Cependant, certains Etats membres insistent sur cette clause en raison de sa valeur symbolique (elle traduit l'engagement du pays tiers à coopérer dans la gestion des migrations transitant par son territoire) et pour éviter la création d'un précédent indésirable. Dans certains cas, la clause relative aux ressortissants de pays tiers peut venir en complément des accords bilatéraux conclus par les Etats membres dont elle est absente. Dans d'autres cas, les Etats membres dont les accords bilatéraux comportent cette clause peuvent ne pas approuver un ARUE qui en serait dépourvu.

Source: Cour des comptes européenne

# Nasser Bourita : *Pour le Maroc, le multilatéralisme de solidarité est une doctrine découlant de la vision de S.M le Roi*

**P**our le Maroc, le multilatéralisme de solidarité est une doctrine découlant de la vision de SM le Roi Mohammed VI, a souligné, jeudi, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Ce multilatéralisme trouve son expression dans des mesures concrètes, telles que le projet de fabrication de vaccins pour contribuer à la souveraineté sanitaire du continent africain, ou encore les nombreux engagements pris lors du Sommet africain de l'action organisé en marge de la COP22 à Marrakech, a tenu à préciser le ministre.

M. Bourita intervenait par visioconférence à la réunion de l'Alliance pour le multilatéralisme tenue à New York en marge de la 76<sup>ème</sup> Assemblée générale des Nations unies sous le thème "Riposte à la pandémie de la Covid-19; droits de l'Homme et égalité de genre; changements climatiques et biodiversité".

Exprimant le souhait du Maroc de voir l'Alliance placer l'Afrique au cœur de la stratégie mondiale de sortie de crise, en particulier, et du multilatéralisme post-Covid en général, le ministre a fait savoir que le Royaume se tient engagé à travailler avec tous, pour réaliser le rôle de "l'Alliance pour le multilatéralisme" en tant que catalyseur d'un multilatéralisme de l'action, de l'équilibre et de la solidarité.

"C'est parce que nous sommes attachés à nos souverainetés, que

nous choisissons le multilatéralisme", a insisté M. Bourita, appelant à sa redynamisation pour conserver à la coopération internationale son but commun.

Il a, en outre, fait remarquer que ce plaidoyer en faveur de l'Afrique, première victime du changement climatique et grande oubliée des vaccins, n'est pas béat, estimant que le multilatéralisme n'a de sens sans solidarité.

M. Bourita a, par ailleurs, noté que les causes de l'Alliance sont aussi les causes du Maroc, depuis bien longtemps, qu'il s'agisse de l'accès universel et équitable aux vaccins, des droits de l'Homme et de l'égalité de genre, ou des changements climatiques et de la biodiversité, expliquant que l'adhésion du Maroc à "l'Alliance pour le multilatéralisme" s'est construite sur l'espoir qu'elle puisse être une force d'entraînement pour contribuer à la relance du multilatéralisme à l'ère post-Covid.

Pour le responsable marocain, la relance devrait s'appuyer sur des initiatives concrètes, visant à s'approprier et actualiser les cadres normatifs de notre action en tant qu'Etats membres de l'ONU et à adopter un "mapping partagé" des vulnérabilités sur les terrains de la sécurité sanitaire, des changements climatiques et de l'égalité de genre pour mieux les redresser, ensemble.

Il s'agit aussi, selon lui, d'allier la centralité des Nations unies comme forum des discussions multilatérales au développement d'enceintes de



coopération à formats flexibles.

Soulignant que l'Alliance a le mérite d'avoir anticipé la crise du multilatéralisme et d'en avoir tiré des conséquences opérationnelles avant même que la pandémie ne vienne la confirmer, M. Bourita a fait observer que la pandémie a confirmé cette crise de la manière la plus cinglante, en montrant que "nous savons être +seuls ensemble+, davantage que nous ne parvenons à placer l'intérêt national dans des synergies d'intérêts collectifs."

Dans la même veine, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger a indiqué que loin d'entamer l'engouement suscité par l'Alliance, la pandémie l'a renforcé d'un sens d'urgence et, partant, lui a offert un moment unique.

"L'Alliance n'a donc plus à prouver sa pertinence. Elle doit désormais prouver son efficacité", a-t-il dit, ajoutant que les thématiques retenues pour la réunion d'aujourd'hui offrent un terrain pour faire de la sécurité san-

itaire un bien public mondial au moment où l'iniquité vaccinale, notamment en Afrique, fragilise la riposte et pour réagir à l'immédiateté des dangers posés par les changements climatiques, au moment où la dégradation de la biodiversité induit aussi un défi sanitaire.

Il est question aussi de créer les conditions d'une résilience collective, alors que la pandémie a creusé les inégalités et érodé des décennies de réalisations en faveur du développement durable, a conclu le ministre.

## Développement durable

# Le modèle marocain mis en exergue à Berne

**L**es efforts du Maroc en matière de développement durable et la lutte contre le changement climatique ont été mis en exergue lors d'une conférence organisée, mercredi à Berne, par le groupe d'amitié parlementaire Suisse-Afrique, sous le thème "l'Afrique moteur d'innovation pour le climat".

Cette conférence, dont le Maroc a été l'invité d'honneur, a été présidée par la conseillère nationale (parlementaire/Parti Vert libéral) suisse, Isabelle Chevalley, présidente du Groupe d'amitié parlementaire Suisse-Afrique, avec la participation de l'ambassadeur du Royaume à Berne, Lahcen Azoulay, des parlementaires, des représentants d'offices fédéraux et cantonaux, des diplomates, des experts et des ONG œuvrant dans le domaine du développement durable.

Intervenant par vidéoconférence, le secrétaire général du département de l'environnement au ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Environnement, Mohamed Benyahia, a relevé que le Maroc est reconnu comme un leader en matière de lutte contre le changement clima-

tique, grâce à une NDC (Contribution déterminée au niveau national) ambitieuse au regard de son niveau de développement.

"Conformément au message de SM le Roi Mohammed VI lors du Sommet onusien de l'action pour le climat tenu à New York en 2019, le Maroc a actualisé sa NDC en rehaussant son ambition à travers un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45,5% à l'horizon 2030", a-t-il rappelé.

Au total, une soixantaine de projets d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) contribueraient à réaliser cet objectif. Ces projets couvrent sept secteurs, à savoir : la production de l'électricité, l'industrie, les transports, l'agriculture, l'habitat, les déchets et la foresterie, a-t-il détaillé.

Selon l'Indice de performance climatique (CCPI) de 2021, le Maroc tient une brillante quatrième place sur les 58 pays évalués, juste derrière la Suède, le Danemark et le Royaume-Uni, a-t-il rappelé, notant que l'intensité d'émissions par unité de PIB a connu une baisse moyenne annuelle de 2,2% depuis 2004. «C'est pour

dire que l'économie marocaine devient plus sobre en carbone, et ce malgré la période de crise économique et financière enregistrée en 2008», a-t-il fait observer.

Souhaitant consolider ses acquis et conforter son leadership climatique, le Maroc a élaboré une Stratégie de développement bas carbone à l'horizon 2050, conformément à l'Accord de Paris, a expliqué M. Benyahia.

Il a exposé à cette occasion les principales orientations de cette stratégie qui «constituera un levier stratégique pour rendre le plan de relance en réponse à la pandémie de la Covid-19, durable, équitable, sobre en carbone et résilient».

Il a noté, par ailleurs, que le nouveau modèle de développement du Maroc ambitionne de relever cinq paris d'avenir audacieux, dont l'un est de «devenir le champion régional de l'énergie à bas carbone».

Tout en soulignant que la lutte contre les changements climatiques exige de renforcer la coopération régionale et internationale pour contribuer à l'atteinte des objectifs à long terme de l'Accord de Paris, il a indi-

qué que, dans cet esprit de solidarité, le Maroc apporte son soutien aux initiatives de coopération Sud-Sud, notamment au niveau du continent africain, à travers le lancement de plusieurs initiatives.

En plus de ces initiatives, le Royaume soutient et accompagne l'action des trois commissions climat, mises en place lors du Sommet africain sur l'action pour le climat, tenu en marge de la COP22 à l'initiative de SM le Roi Mohammed VI, à savoir la Commission du bassin du Congo, la Commission du Sahel, et la Commission des Etats insulaires.

Pour sa part, l'ambassadeur Lahcen Azoulay a mis en exergue les efforts du Maroc en matière de lutte contre le changement climatique tant au niveau national, régional qu'à l'échelle planétaire, soulignant que l'engagement ferme du Royaume à ce sujet s'est traduit dans la réalité par le lancement de multiples initiatives, sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, pour faire face au défi climatique, ainsi que l'adoption de plusieurs stratégies sectorielles d'envergure au niveau national favorisant l'équilibre entre les dimensions

environnementale, économique et sociale, conformément aux standards internationaux.

L'ambassadeur a mis en avant, dans ce sens, les efforts entrepris par le Maroc en tant qu'acteur engagé sur le plan international, pour soutenir l'action de la communauté internationale afin de faire face au défi climatique dont notamment la signature par le Royaume de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en 1992 et sa ratification en 1995, l'organisation en 2001, à Marrakech de la 7<sup>ème</sup> Conférence des parties COP 7, qui a rendu opérationnel le Protocole de Kyoto, ratifié par le Maroc en 2002. Il a rappelé également l'organisation en novembre 2016 à Marrakech, pour la 2<sup>ème</sup> fois, de la Conférence des parties (COP 22) qui fut marquée par une série d'engagements pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Cette conférence a été l'occasion pour les participants de faire le point sur la situation environnementale et sur les initiatives prises par les pays africains, dont le Maroc, pour favoriser le développement durable.



## Le régulateur européen doit se prononcer sur la troisième dose du vaccin anti-Covid début octobre



**L**e régulateur de l'Union européenne a annoncé jeudi qu'il donnerait ou non son accord début octobre à une troisième dose du vaccin Pfizer/BioNTech contre le Covid-19 pour la population de plus de 16 ans.

L'Agence européenne des médicaments (AEM) doit en même temps se prononcer sur les doses de rappel des vaccins Pfizer et Moderna pour les

personnes âgées et immunodéprimées, a déclaré à la presse le responsable de la stratégie vaccinale de l'AEM, Marco Cavaleri.

La protection contre le Covid-19 tend à décroître dans les mois suivant les premières doses, a-t-il indiqué. "Les données disponibles montrent que l'immunité contre le Covid-19 acquise avec les premières doses faiblit avec le temps, et la protection contre l'infection et ses symptômes décroît dans différentes parties du monde", a-t-il poursuivi.

En conséquence, l'AEM est en train d'évaluer la demande de Pfizer pour l'utilisation d'une troisième dose au moins six mois après la deuxième pour la population âgée de plus de 16 ans. "Le résultat de cette évaluation est attendu début octobre, à moins qu'un supplément d'informations ne soit nécessaire", selon M. Cavaleri.

Le responsable de l'AEM a également estimé que "les preuves deviennent de plus en plus tangibles" qu'il faut administrer une troisième dose peu de temps après les premières aux personnes immunodéprimées qui "répondent faiblement" aux doses initiales.

Les taux d'hospitalisation des personnes les plus âgées commencent

notamment à augmenter, l'effet des premières doses faiblissant, selon lui. L'agence indiquera "d'ici à début octobre si des recommandations spécifiques doivent être incluses dans l'information sur les produits" des vaccins Moderna et Pfizer pour ces personnes, a-t-il ajouté.

Une quinzaine de pays dans le monde ont commencé à administrer une troisième dose aux plus fragiles, notamment certains pays de l'UE (France, Italie, Allemagne...) qui n'ont pas attendu le feu vert des autorités européennes, anticipant un regain hivernal de l'épidémie.

L'AEM a "reconnu et compris" cette décision, selon le responsable. Le régulateur devrait également prendre une décision sur la vaccination des jeunes enfants dans les prochains mois. Pfizer devrait fournir des données sur des essais cliniques sur des enfants âgés de 5 à 11 ans début octobre et Moderna en novembre. Pour chacun de ces sérum, la décision devrait intervenir quatre semaines plus tard, selon M. Cavaleri.

L'AEM a autorisé pour l'instant quatre vaccins anti-Covid aux 27 Etats membres de l'Union européenne : Pfizer/BioNTech et Moderna qui utilisent la technologie de l'ARN messager, et AstraZeneca et Johnson & Johnson, qui utilisent celle des vecteurs viraux. A ce stade, seuls Pfizer et Moderna ont été autorisés chez les enfants de 12 ans et plus.

## Le Portugal poursuit sa levée des restrictions sanitaires

**L**e Portugal, qui affiche un des taux de vaccination contre le Covid-19 les plus élevés au monde, lèvera la plupart des restrictions sanitaires encore en vigueur à partir du 1er octobre, a annoncé jeudi le gouvernement. "Nous sommes en mesure d'avancer vers la troisième et dernière phase" d'un "retour à la normale", a déclaré le Premier ministre Antonio Costa à l'issue de la réunion hebdomadaire de son gouvernement.

Fermés depuis l'arrivée du coronavirus au printemps 2020, les bars et les discothèques pourront rouvrir leurs portes aux clients munis d'un pass sanitaire attestant de leur vaccination ou d'un test négatif au Covid-19, a précisé le chef du gouvernement socialiste.

Désormais, ce même pass sanitaire cessera d'être obligatoire pour loger dans un hôtel ou prendre un repas à l'intérieur d'un restaurant le week-end. Les limites de capacité des commerces, des cafés et des espaces culturels seront également levées à partir de jeudi prochain, mais le masque restera obligatoire dans les lieux fermés.

Cette nouvelle étape dans la levée des restrictions intervient comme prévu par le plan dévoilé à la fin juillet, alors que le pays devrait atteindre

"dans le courant de la semaine prochaine" son objectif de vacciner 85% de sa population d'environ 10 millions d'habitants, a indiqué M. Costa.

Le Portugal comptait jeudi 83,4% de personnes totalement vaccinées, soit le niveau le plus élevé au monde devant Malte et les Emirats arabes unis. Contrairement à d'autres pays, le Portugal n'a pas commencé à administrer une troisième dose de vaccin et, pour l'instant, n'envisage de le faire que pour les personnes les plus vulnérables.

Parmi les premiers pays européens à être atteints par le variant Delta, plus contagieux, le Portugal a fait refluer cette quatrième vague de la pandémie de Covid-19 en accélérant sa campagne de vaccination. Le nombre de nouveaux cas en moyenne glissante sur sept jours, a ainsi chuté à moins de 1.000 contagions quotidiennes contre plus de 3.000 à la fin juillet.

Dans le même temps, le nombre de personnes hospitalisées s'est réduit de moitié, à moins de 500 patients. "Nous sommes aujourd'hui très proches du point où nous étions en mars dernier", après deux mois d'un confinement strict décrété pour endiguer la vague de contagions du variant Alpha, qui avait submergé les hôpitaux portugais en début d'année.

## Aux Pays-Bas, un garçon de 12 ans autorisé par la justice à être vacciné malgré l'opposition du père

**L**a justice néerlandaise a autorisé un enfant âgé de 12 ans à être vacciné contre le Covid-19, en dépit des objections de son père vaccino-sceptique, pour pouvoir rendre visite à sa grand-mère en fin de vie, selon le jugement rendu public jeudi. La défense de la mère du jeune garçon a argué qu'une vaccination contre le Covid-19 réduirait le risque de transmettre le coronavirus à sa grand-mère mourante.

Les enfants âgés de 12 à 17 ans peuvent être vaccinés aux Pays-Bas mais avec le consentement des deux parents. Dans cette affaire, les parents du jeune garçon, dont l'identité n'a pas été communiquée, sont divorcés, et sa mère a donné son autorisation, contrairement à son père. Le juge Bart Tromp du tribunal du district de Groningen (nord) a autorisé mardi le jeune garçon à être vacciné compte-tenu "des intérêts en jeu" dans cette vaccination, "en particulier les intérêts de ce mineur".

Dans son jugement qui n'a été rendu public que jeudi, il a ordonné que le jeune garçon soit vacciné "rapidement" car ses intérêts étaient plus importants qu'un éventuel appel des avocats du père.

Selon les documents judiciaires, le père, sceptique à l'égard des vaccins et des tests, a refusé que son fils reçoive une dose. Or "le garçon voulait être vacciné car il ne voulait pas être contaminé et souhaitait limiter les risques de contaminer d'autres" personnes, selon le dossier.

La grand-mère de l'enfant "souffre d'un cancer du poumon avec des métastases et est en fin de vie", indiquent ces documents. "Le mineur souhaite passer le plus de temps possible avec elle, mais il n'est pas vacciné. Il craint de contaminer sa grand-mère et est convaincu qu'une contamination, si elle se produisait, constituerait un danger mortel".

Le jeune garçon estimait qu'il était "difficile de parler à son père et avait le sentiment que ses arguments ne seraient pas entendus", selon le dossier. Le père estime que les vaccins "sont toujours dans une phase d'essai" et qu'ils pourraient présenter "de grands risques pour les organes reproductifs sur le long terme". Mais le juge a souligné que les bases scientifiques de telles assertions n'étaient pas avérées.

# Le Niger met les bouchées doubles pour ériger son tout premier barrage hydro-électrique

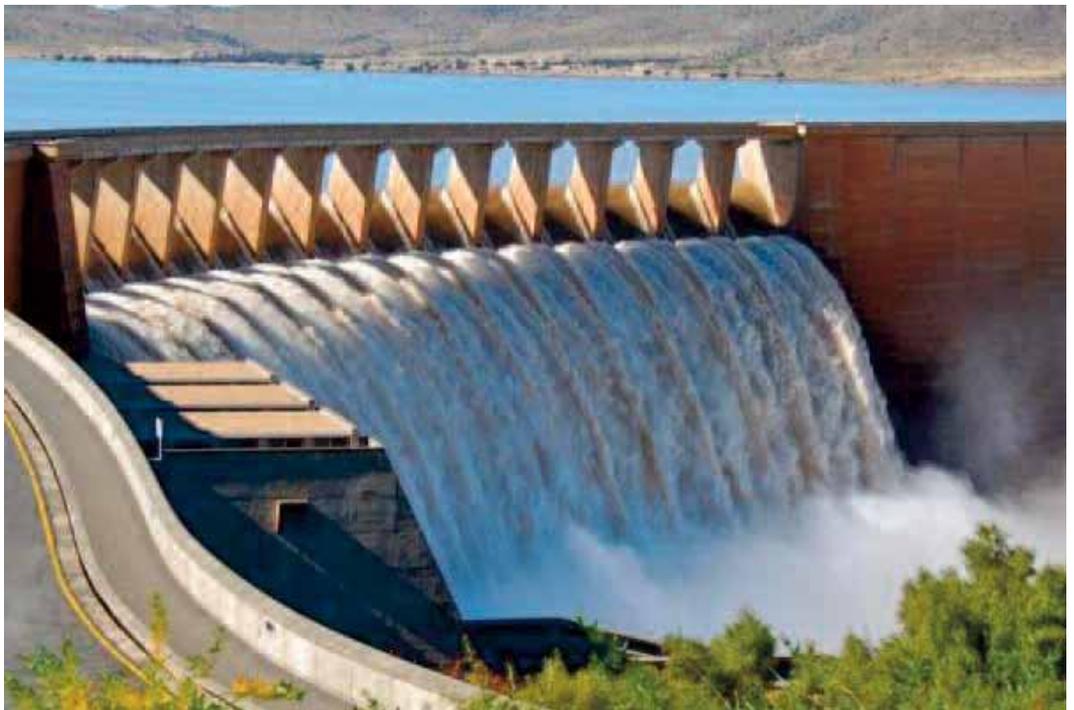
**A**u milieu des bruits de chantier, des soldats armés au poing veillent sur les ouvriers qui s'activent: malgré les menaces sécuritaires, le Niger accélère pour se doter de son premier barrage hydro-électrique afin d'endiguer crises alimentaires et pénuries d'électricité.

Au fond d'un énorme cratère, creusé à la dynamite, des pelleteuses brisent des blocs de granit. "Ici, c'est un important bras du fleuve qui a été asséché et c'est ici que sera érigé la digue du barrage de 28 mètres de haut. On avance bien!", lance un ingénieur chinois, casque vissé sur le crâne. Dans cet immense pays aux deux-tiers désertiques, le rêve de ce barrage de Kandadji, sur le fleuve Niger, dans l'extrême ouest du pays, ne date pas d'aujourd'hui.

Dans les années 70, après une terrible famine, le général-président Seyni Koutché (1974-1987) avait nourri le projet de doter le pays d'un barrage hydro-électrique de grande envergure. Et tous les chefs d'Etat qui lui ont succédé ont fait de cette infrastructure "une priorité", mais le barrage n'a jamais vu le jour.

Une première pierre a bien été posée en 2008 sous la présidence de Mamadou Tandja, mais l'instabilité politique des années qui ont suivi ont mis un coup d'arrêt au projet. D'abord confiés à la société russe Zaroubegevodstroï (ZVS), les travaux sont désormais opérés par l'entreprise chinoise Gezhouba Group Company Limited. Déjà maintes fois repoussée, d'abord à 2016 puis à 2023, la date de mise en eau est désormais fixée à 2025 selon les autorités, après de nouveaux retards dus à la pandémie de Covid-19.

Ce projet pharaonique de 740 milliards de francs CFA (1,1 milliard d'euros) avec une digue de 28 m de haut et 8,5 km de long aura une capacité de retenue de 1,5 milliard de mètres cubes. 50.000 per-



sonnes devront en outre être déplacées mais 7.000 ont déjà été relogées, assure l'Agence du barrage de Kandadji (ABK). A présent, "tous les obstacles sont levés (...) tous les problèmes de financement sont réglés. Dans quelques mois vous trouverez un ouvrage qui est en train de prendre forme", a assuré Mohamed Bazoum, le président nigérien qui a visité le site mi-septembre. "Il y a sept ans de cela, j'étais sur ce site et j'étais reparti déçu, mais aujourd'hui je repars très satisfait des progrès accomplis", constatait en mai Ousmane Diagana, le vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest qui assure un quart du financement.

Situé à quelque 180 km en

amont de Niamey, en pleine zone des "trois frontières" (aux confins du Niger, Mali et Burkina), le projet a pour l'instant été épargné par les attaques jihadistes qui endeuillent régulièrement la région. "Nous allons accroître le nombre de soldats pour permettre" au chantier de tourner jour et nuit, a promis Mohamed Bazoum, estimant que le dispositif sécuritaire est "impressionnant".

Une étude d'impact environnemental a été finalisée en 2018 par la Banque africaine de développement (BAD). Si d'autres options comme le solaire ou l'éolien ont été évaluées, le rapport a conclu que seul le barrage pouvait remplir les objectifs fixés, les énergies alternatives ne pouvant "pas répondre à

des besoins énergétiques à grande échelle".

"La seule solution qui peut régler le problème récurrent de l'insécurité alimentaire au Niger, c'est le barrage de Kandadji car il y aura 45.000 hectares de terres qui seront mis en valeur pour améliorer la production", explique Ousmane Danbadji, responsable du Rejea (Réseau des journalistes pour l'eau et l'assainissement) et fin connaisseur du dossier. Les projections estiment que 400.000 tonnes de riz, mais et produits maraichers seront produites en plus chaque année, selon l'Agence du barrage.

Une aubaine dans un pays où 80% de la population vit d'une agriculture archaïque, dépendante des pluies. Une centrale de 130

mégawatts verra par ailleurs le jour à Kandadji et générera annuellement 629 GWh afin de permettre au Niger de s'affranchir de sa dépendance énergétique du Nigeria voisin. A peine 15% des plus de 20 millions des Nigériens ont le courant, selon la Société nigérienne d'électricité (Nigelec).

Le barrage régulera également le Niger (3e fleuve d'Afrique) qui traverse le pays sur 550 km et qui alterne entre baisse de son débit en raison de la pression démographique notamment et crues mortelles chaque année. Outre la Banque mondiale, la BAD, la Banque islamique de développement (BID) et l'Agence française de développement (AFD) financent également Kandadji.

## L'ex-policier condamné pour le meurtre de George Floyd fait appel

**L**ex-policier américain Derek Chauvin a fait appel de sa condamnation à plus de 20 ans de prison pour le meurtre de l'Afro-Américain George Floyd en 2020, citant plusieurs irrégularités lors de son procès dans cette affaire qui avait montré la profondeur des divisions raciales aux Etats-Unis.

La scène le montrant maintenant son genou pendant près de dix minutes sur le cou de l'homme qu'il venait d'interpeller, filmée et mise en ligne par un témoin, était rapidement devenue virale et avait suscité des manifestations géantes contre le racisme et les violences policières dans les Etats-Unis et le monde entier. Et la condamnation de Chau-

vin à 22 ans et demi de prison le 25 juin dernier avait été accueillie par un grand soupir de soulagement dans le pays, qui craignait de s'embraser à nouveau s'il ressortait libre.

Mais l'ex-policier a finalement décidé, au dernier moment possible, de faire appel. Selon des documents judiciaires dévoilés jeudi, il cite 14 irrégularités dans son procès, aussi bien dans la sélection du jury que dans le fait que le juge n'ait pas ordonné la mise à l'isolement des jurés pendant la durée du procès. Il estime également que l'attitude de l'Etat lui était dès le départ préjudiciable, et accuse le tribunal d'avoir "abusé de sa position" en refusant ses requêtes de report du procès ou

de son transfert vers un autre Etat.

Le 25 mai 2020 à Minneapolis, Derek Chauvin, un policier blanc de 44 ans, avait voulu arrêter George Floyd, soupçonné d'avoir utilisé un faux billet de 20 dollars pour acheter des cigarettes. Avec trois collègues, il l'avait plaqué au sol, avant de s'agenouiller sur son cou. Le policier avait maintenu sa pression pendant près de dix minutes, indifférent aux râles de George Floyd répétant "je ne peux pas respirer", mais aussi aux supplications de passants affolés, et ce, même une fois le poulx du quadrangulaire devenu indétectable.

La scène, filmée et mise sur les réseaux sociaux par une jeune femme, avait vite fait le tour du

monde, faisant descendre des centaines de milliers de gens dans les rues. Avant Derek Chauvin, seuls une dizaine de policiers américains avaient écopé de peines de prison pour des meurtres commis dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans les documents qu'il a déposés pour son appel, Chauvin explique aussi qu'il n'a plus de revenu et pas d'avocat pour son appel. Un fonds destiné à sa défense pendant le premier procès a été fermé après sa condamnation.

L'ex-policier, qui avait déjà été cité dans plusieurs cas de violence excessive, était présent pendant les six semaines de son procès mais n'a pas témoigné. Son avocat avait af-

firmé qu'il s'était contenté de suivre les procédures prévues pour maîtriser un suspect, et que la mort de Floyd était due à des problèmes de santé exacerbés par l'usage de la drogue. Mais à la fin du procès, il a fallu moins de dix heures au jury pour le condamner pour meurtre. La famille de Floyd avait accueilli cette décision avec soulagement, y voyant un pas "historique" vers une réconciliation raciale aux Etats-Unis.

Les trois anciens collègues de Chauvin, Tou Thao, Alexander Kueng et Thomas Lane, doivent être jugés en mars 2022 pour "complicité de meurtre" également par la justice du Minnesota.



## IFC et le CFA lancent une enquête sur les femmes dans les organes de gouvernance des entreprises marocaines

La société financière internationale (IFC) et le Club des femmes administrateurs au Maroc (CFA) ont lancé une enquête pour recueillir des données approfondies sur le lien entre la diversité des genres et la performance des conseils d'administration et de surveillance des entreprises au Maroc. Ce projet s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par IFC pour promouvoir la diversité des genres dans le monde du travail, y compris dans les plus hautes sphères des entreprises, indique jeudi un communiqué d'IFC. Pour cette enquête, la première du genre au Maghreb, IFC et CFA vont recueillir des informations auprès de membres de conseils d'administration ou de surveillance d'entreprises marocaines via un questionnaire en ligne, précise la même source, ajoutant que l'enquête s'intéressera plus particulièrement à l'impact de la présence des femmes sur la performance desdits conseils.

Différentes études internationales ont montré que les entreprises dont les organes de gouvernance sont mixtes affichent de meilleures performances que celles dirigées exclusivement par des hommes. Or, au Maroc, seules 2% des entreprises marocaines ont une femme comme PDG et les sociétés cotées ne comptent que 18% de femmes dans leurs conseils d'administration ou de surveillance.

"Cette enquête est importante car ses conclusions permettront d'expliquer comment la diversité des genres au sein des conseils d'administration ou de surveillance influence leur fonctionnement et leur efficacité", a déclaré Amina Figuigui, présidente de CFA, citée dans le communiqué.

Et d'ajouter que "nous espérons que l'enquête permettra d'aider à renforcer les compétences managériales des femmes et de mettre en lumière la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'économie." La promotion de la diversité des genres est l'une des priorités de CFA et d'IFC au Maroc car elle peut favoriser une croissance économique plus forte et inclusive.

"IFC aide les entreprises à travers le monde à améliorer leurs pratiques en matière de gouvernance. Faire en sorte que les conseils d'administration soient plus diversifiés et plus inclusifs est un aspect essentiel de ce processus", a souligné de son côté Xavier Reille, directeur d'IFC pour le Maghreb. "Cette enquête, qui s'appuie sur notre partenariat avec le Club des femmes administrateurs, arrive à point nommé puisque de nombreuses entreprises marocaines vont devoir se conformer aux nouvelles lois exigeant de renforcer progressivement la présence et la participation des femmes au plus haut niveau de la direction des entreprises", a-t-il dit. Le partenariat entre IFC et CFA est né en février dernier et fait partie du programme de Gouvernance pour la durabilité d'IFC au Maroc, mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative pour le développement du secteur privé dans la région MENA, développée en partenariat avec le gouvernement des Pays-Bas, rappelle le communiqué.

CFA est une association à but non lucratif dédiée à la promotion de la bonne gouvernance et de la diversité des genres au sein des conseils d'administration. Créé en 2012, CFA-Maroc regroupe des cheffes d'entreprise et des cadres dirigeantes. Ses adhérentes siègent aux conseils d'administration de plus de 300 entreprises publiques et privées au Maroc.

## L'OCDE appelle à redoubler d'efforts pour accroître la confiance dans l'IA dans le secteur des finances

Les pouvoirs publics, les autorités de réglementation financière et les entreprises doivent s'employer de concert, et en accélérant la cadence, à relever les défis dont s'accompagnent le développement et le déploiement d'une intelligence artificielle (IA) digne de confiance dans le secteur financier, selon un nouveau rapport de l'OCDE, dévoilé vendredi.

Dans sa publication intitulée "OECD Business and Finance Outlook 2021" (Les Perspectives de l'OCDE sur l'entreprise et la finance), l'OCDE, basée à Paris, souligne que l'investissement dans l'IA appliquée à la finance est en plein essor, le secteur de la finance et de l'assurance ayant toujours fait partie des dix secteurs d'activité de tête pour ce qui est de l'investissement en capital-risque dans des start-up spécialisées dans l'IA, les montants investis se chiffrant à plus de 4 milliards USD à l'échelle mondiale en 2020. Près de 65% des investissements en capital-risque réalisés dans ce secteur sont allés à des start-up américaines spécialisées dans l'IA, explique l'Organisation de coopération et de développement économiques dans un communiqué.

Les auteurs de l'étude, affirment également que, parce que l'intégration d'applications fondées sur l'IA est de plus en plus poussée dans le secteur des entreprises et de la finance, il va devenir toujours plus important de pouvoir compter sur l'utilisation d'une IA digne de confiance pour garantir la fiabilité des marchés financiers.

L'IA est un moyen de faciliter les transactions, d'accroître l'efficacité des marchés, de renforcer la stabilité financière, de promouvoir une plus grande intégration financière et d'améliorer



l'expérience des clients. Elle soulève toutefois des difficultés sans précédent au regard du respect de la vie privée, de l'autonomie, de la transparence et de la redevabilité, difficultés qui revêtent une complexité particulière dans le secteur financier, toujours selon l'étude, explique-t-on. Et d'ajouter que le fait que des algorithmes de plus en plus complexes qu'il est difficile, voire impossible, d'expliquer puissent amplifier les risques existants sur les marchés financiers, ou en faire surgir de nouveaux, suscite des critiques, faisant observer qu'en tant que facteurs déterminants de la confiance placée dans l'IA, la transparence, l'équité, la gouvernance des données et la redevabilité sont au cœur de la gestion des risques.

"Si l'on ne parvient pas à faire en sorte que ces qualités prévalent au sein des systèmes d'IA, on pourrait observer l'apparition de biais induisant des résultats discriminatoires ou iniques, une convergence des marchés et des comportements moutonniers, voire la concentration des marchés entre les

maines d'acteurs dominants, qui sont autant de menaces pour l'intégrité et la stabilité des marchés", précise le rapport.

Il ressort de l'étude que la conjonction de ces circonstances marque un tournant crucial pour le déploiement d'applications fondées sur l'IA dans le secteur des entreprises et de la finance. Les autorités de réglementation financière sont aux prises avec la question de savoir si, et comment, il convient d'adapter les règles existantes, ou s'il y a lieu d'en élaborer de nouvelles, pour rester en phase avec les avancées technologiques dans le secteur des applications fondées sur l'IA, et elles s'efforcent en parallèle de trouver un juste équilibre entre gestion des risques et soutien à l'innovation, remarquent les auteurs de l'étude.

Au niveau international, les Principes de l'OCDE sur l'IA, adoptés en mai 2019, sont devenus la première norme internationale approuvée par des Etats à esquisser une approche responsable à l'appui d'une IA digne de confiance, rappelle-t-on.

## Automobile

# Daimler va produire des batteries

Le constructeur allemand Mercedes-Benz, filiale du groupe Daimler, a annoncé vendredi qu'il allait acquérir 33% du capital d'Automotive Cells Company (ACC), coentreprise de Total et Stellantis pour la fabrication de batteries.

Le fabricant "devient actionnaire à droits égaux" aux côtés des deux groupes français et obtiendra deux sur six sièges au conseil de surveillance de l'entreprise. Il investira dans les prochaines années une somme "inférieure à un milliard d'euros" dans le développement des capacités de production de

cellules électriques en Europe, dont 500 millions d'euros en 2022, a-t-il indiqué dans un communiqué. "Le partenariat nous assure des livraisons et permet des économies d'échelle", a fait valoir Ola Källenius, le patron de Daimler, cité dans le communiqué.

Daimler contribuera avec sa "technologie et son savoir-faire de production" à ACC, précise le groupe. Les détails financiers de la prise de participation n'ont pas été divulgués. L'entrée de Mercedes-Benz au capital "renforce nettement le potentiel commercial d'ACC et confirme nos plans

ambitieux de croissance", a commenté Yann Vincent, PDG de l'entreprise, évoquant une "importante étape", "démonstration de confiance dans notre technologie".

D'ici la fin de la décennie, les capacités de production d'ACC doivent atteindre 120 gigawattheures par an "en Europe" pour un volume total d'investissement de "plus de sept milliards d'euros" de tous les partenaires. L'entreprise vise ensuite la fabrication d'un million de batteries pour voitures électriques par an d'ici 2030.



## Tom Felton (*Harry Potter*) : Victime d'un malaise et évacué de la Ryder Cup en urgence

Il fêtait ses 34 ans il y a deux jours, allait débiter un week-end sans doute idéal à ses yeux mais termine à l'hôpital. L'acteur britannique Tom Felton a été évacué en urgence de la Ryder Cup, la fameuse compétition de golf en équipe, opposant une équipe américaine à une équipe européenne. A peine commencée, cette compétition qui doit durer tout le week-end, connaît déjà un incident. Tom Felton, en fan de golf invétéré, était venu concourir aux côtés d'un joueur finlandais contre une équipe américaine. L'incident s'est déroulé lors d'un entraînement pour le "match des célébrités".

L'acteur trentenaire aurait été victime d'un malaise. Une faiblesse qui a inquiété ses fans

présents sur place, dans le Wisconsin, lorsqu'ils l'ont vu devoir être soutenu par ses coéquipiers alors qu'il ne tenait plus debout. Il a ensuite été extrait du court, allongé dans une petite voiturette mais néanmoins conscient. La PGA, l'association des joueurs de golf professionnels présente sur le tournoi, a communiqué sur l'incident, indiquant :

"Lors du match des célébrités de la Ryder Cup aujourd'hui, l'acteur et musicien Tom Felton a connu un incident médical sur le parcours alors qu'il participait pour l'Europe (...) Il a été transporté vers l'hôpital local pour des soins. Aucune autre précision ne peut être apportée."



## Jean-Jacques Goldman ferme la porte à un retour sur scène

Au début des années 2000, Jean-Jacques Goldman enflammait le public avec ses chansons et son show : dans la salle, la scène monte à près de 90 degrés, le chanteur et ses musiciens s'élèvent au-dessus des fans euphoriques. Comme à chaque fin de concert, Jean-Jacques Goldman interprète Puisque tu pars en guise d'au revoir. Mais ce soir-là, c'est un adieu déguisé. Ce n'est que deux ans plus tard que Jean-Jacques Goldman confiera à ses amis qu'il ne remontera jamais sur scène. "Un soir au dîner, il nous a annoncé qu'il avait décidé d'arrêter toute sa carrière, enfin les disques et les tournées. On ne pouvait rien voir du tout, rien

décélérer", assure son ex-batteur Christophe Deschamps dans le magazine Un Jour, un destin diffusé ce 23 septembre.

Une annonce qui a choqué son entourage, dont son attachée de presse Lili Boisjean : "Je lui ai dit 'Mais tu ne vas pas arrêter là, c'est pas possible ! Les gens ont besoin de toi. Tu les as emmenés pendant 20, 30 ans de leur vie, tu n'as pas le droit'.

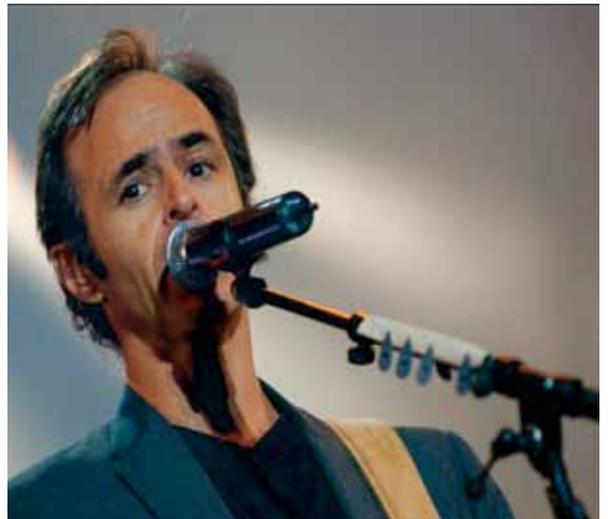
Et là-dessus, il me disait 'Si, j'ai le droit, parce que ça y est, les gens en ont marre'. Pour lui c'était fini", raconte-t-elle sur France 3. Une attitude que l'animateur Marc Toesca qualifie de "goldmanienne"



## Pourquoi Daniel Craig pense-t-il que James Bond ne devrait pas être une femme

Le dernier James Bond, baptisé Mourir peut attendre, dans lequel jouera Daniel Craig sortira début octobre prochain. Ce dernier fera donc ses adieux à l'agent secret le plus célèbre du cinéma. On ne sait pas encore qui lui succèdera mais l'acteur s'est confié au Radio Times concernant le sexe de celui ou celle qui reprendra sa place.

Daniel Craig a déclaré : « Il devrait tout simplement y avoir de meilleurs rôles pour les femmes et les personnes de couleur » avant d'ajouter : « Pourquoi une femme devrait-elle jouer James Bond alors qu'il devrait exister des rôles aussi bons que celui-ci, mais pour les femmes? ». Il souhaite donc que ces personnes se voient offrir des rôles inédits plutôt que de faire de la récupération. Les producteurs de la franchise sont d'ailleurs du même avis que l'époux de Rachel Weisz.



## Will Smith haï par les New-Yorkais sur le tournage de Je suis une légende

Le personnage de Robert Neville et moi sommes opposés. Contrairement à lui, je n'ai pas vraiment connu la solitude : j'ai grandi au milieu de mes trois sœurs, avec une grand-mère qui me répétait en boucle : être seul au monde, c'est l'enfer", avouait, encore affecté, Will Smith. L'enfer de l'isolement, l'acteur l'a découvert en incarnant le docteur Neville : ce chercheur, spécialiste des virus foudroyants, assiste, terrifié, à l'extermination de la race humaine, balayée par une terrible pandémie. Il reste donc «de survivant», dernier être humain errant avec sa chienne Abby dans Manhattan en ruines. Et, dès la nuit tombée, il doit affronter les agres-

sions de «mutants», morts vivants rendus féroces par la maladie

Pour se préparer psychologiquement à un rôle aussi dur, Will Smith a tenu à rencontrer, avant le tournage, des prisonniers qui ont connu une solitude abyssale. "J'ai longuement discuté avec un détenu des Black Panthers, qui est resté des années à l'isolement total, en prison de haute sécurité. Il m'a expliqué que pour ne pas sombrer dans la folie, il faisait beaucoup d'activités physiques et se fixait tous les jours un planning, qu'il respectait scrupuleusement. Il se parlait aussi à lui-même, pour rompre le silence.



## Willow Smith dévoile ses secrets de beauté

Georgia May Jagger, Eva Mendes, Estelle Lefébure, Naomi Watts, sans oublier Jourdan Dunn... On ne compte plus les visages célèbres ayant incarné les fragrances Mugler. En 2021, l'aventure se poursuit avec Willow Smith, fille de l'acteur Will Smith, 20 ans, emblème de la génération no gender, qui devient ambassadrice du tout nouveau parfum Alien Goddess (eau de parfum, 30 ml, 74 €).

Célèbre dès sa naissance, actrice remarquée à tout juste 7 ans aux côtés de son papa dans "Je suis une légende", chanteuse portée aux nues à 10 ans avec le single "Whip my Hair", à 20 ans, la jeune femme à l'esprit rock'n'roll affiche un caractère bien trempé et se revendique comme résolument engagée. Son sens inné du style, son regard perçant et son magnétisme en font un modèle d'inspiration et d'ambition élevée pour toute une génération de jeunes. Nous avons eu la chance de la rencontrer.

## Johnny Depp dénonce la "cancel culture"

Johnny Depp est actuellement présent au Festival international du film de Saint-Sébastien, en Espagne, où il recevait aujourd'hui le prix honorifique Donostia pour récompenser l'ensemble de sa carrière. Il a, à cette occasion, déclaré publiquement qu'il était victime de «cancel culture» et que «personne n'était à l'abri du mouvement, appelant les gens à agir pour aider les personnes confrontées à «l'injustice». Il a dénoncé «cette cancel culture, cette précipitation instantanée au jugement basé sur ce qui équivaut essentiellement à de l'air pollué ».

Pour rappel, l'acteur est accusé par son ex-femme, Amber Heard, de violences conjugales et a perdu son procès en diffamation contre The Sun qui l'avait décrit dans ses colonnes comme un mari violent. Les retombées de ce verdict britannique ont poussé Johnny Depp vers la porte de sortie du prochain volet des Animaux Fantastiques des studios Warner Bros. Un procès en diffamation contre son ex-femme Amber Heard devrait se tenir l'année prochaine aux Etats-Unis alors que cette dernière réclame encore la somme de 100 millions de dollars à son ex-poux.



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

FAIT BATTRE LES CŒURS	ÊTRE PRÉSENT APRÈS VOLIS	MAGICIENNE	PARTIE DE PLAISIR	SODIUM VENUES AU MONDE	ORDRE POUR LA GAUCHE	GLACES	CUBE BUTE
BRAVE				TOLÈRE			
				JOINT	VOYELLES ARTICLE		LE MÊME
BOLLEVARD			PROLO				
VOYELLES							
EN TRANSE		EMPRISONNÉES		SODIUM PÉRIPHÉRIE		EN RODAGE PARCELLE	REPLI
	CALCIUM DANS LE VENT			EN TENUE D'ADAM	ATTACHER		
ARTICLE LA REINE MÈRE					GRAND ARBRE		
FLUIDE HYPOTHÉTIQUE					AU PIED DE LA LETTRE CHAIR		FORE
CUBE	PETIT POUAH			REBELLE SUR LE FRONT		TÊTE DE PUIITS À SEC	
	POULIE À GORGE OISEAU			MACHIN			
ESPIONNÉES	TANTIN ET EN COUPLE			PRONOM POSSESSIF		EN MARS ARTICLE ESPAGNOL	LA FIN DU JOUR
				TOUCHÉ			
ARTICLE			LIEU DE TRAVAIL				

Solution mots flechés d'hier

	A			S		D												
	D	I	N	G	O	O	P	E	R	A								
	E	C	A	R	T	E	E	S	E	L								
	I	P		A		S	A	L	A	D	E							
	T	E	R	C	E	T	E			R								
	F	E	R	I	E		A	N		R	I	T						
	E	K				F	I	G	U	R	E							
	F	I	S		E		R	T	A									
	J	A	C	K	P	O	T	E		S	T	R						
	U	T	I	L	I	T	E			S	T	R						
	C		E		E	T												
	L	O	U	P	E	E		E	S		A	N						
	N	E	A	N	T			B	A	L	A	I						

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumein Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelalali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Site web:**  
www.libe.ma

**E-mail:**  
liberation@libe.ma

**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma  
Youssef El Gahs

Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaiter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse 130/64

**Journal Libération**  
Libération Maroc

**www.ojd.ma**  
2017

## Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT.**

- I. C'est gravé dans le marbre.
- II. Europe dans le ciel. - Se donnant beau teint.
- III. Complètement idiots. - Coule en Irlande.
- IV. Son homme a un manteau de daim. - Grosse mesure pour le grain.
- V. Préparer une dinde pour Noël. - Un centième de yen.
- VI. Que dalle. - Rémi y baptisa Clovis.
- VII. Expert en hiéroglyphes. - Vivent en cage.
- VIII. Oncle qui n'aimait pas l'oncle Sam. - On y fête un repas à l'autel. - Union européenne.
- IX. Innocente. - Donne des boutons aux ados.
- X. Les choses qui restent.

**VERTICALEMENT.**

- 1. Autorité de commandement.
- 2. Abri russe. - On la voit accrochée dans l'abri précédent.
- 3. Donner un prix. - Ça use les souliers.
- 4. Qui sont tous du même avis.
- 5. Prendre position. - Marqué par le prêtre.
- 6. Non - juif. - Il était riche celui-là !
- 7. Le plus vaste pays du monde. - Protection de la table.
- 8. La première moitié d'Adam. - Construit.
- 9. Qui n'a plus rien à faire avant son départ. - De la Meuse.
- 10. Relève le couscous. - Centimètre cube.
- 11. Sue sans apprendre. - Ça y est, on a marché dessus !
- 12. Qui se sont prolongées sans fin.

## Grilles de sudoku

**Facile**

2			4				7	
9				7	8			
7		5		9	2	6		8
				8	1	5	9	
		2				3		
	1	9	2	5				
4		8	7	1		2		9
			6	4				3
9				5				4

**Moyen**

	7	3				9	8	1
							5	6
9		3	8				2	
	1	7		2			3	
3								5
	6			9		7	4	
	4				5	1		3
7	2							
1	3	6			4			7

**Difficile**

	8		4	5				
	3			5	9	4		
				2				
	7				4			
8	4		1		9		2	6
		6				1		
			3					
	9	2	5				7	
		1		7			6	

**Expert**

8	4	3						
		2		1		3		
	1			2		8		
					5			3
6	5						9	4
1			9					
		8		5			4	
	2	3				7		
			1		9		6	

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

**Facile**

8	1	7	5	4	3	6	2	9
5	4	2	6	8	9	1	3	7
9	3	6	2	7	1	5	8	4
4	2	5	9	1	8	3	7	6
1	7	9	3	6	5	2	4	8
3	6	8	4	2	7	9	5	1
7	5	4	1	3	6	8	9	2
2	9	1	8	5	4	7	6	3
6	8	3	7	9	2	4	1	5

**Moyen**

5	6	2	8	7	1	3	4	9
3	1	8	4	9	6	7	5	2
9	4	7	3	2	5	6	1	8
1	7	3	9	6	8	5	2	4
4	8	6	7	5	2	1	9	3
2	9	5	1	3	4	8	6	7
8	5	1	2	4	7	9	3	6
6	3	4	5	8	9	2	7	1
7	2	9	6	1	3	4	8	5

**Difficile**

1	2	6	8	7	3	5	4	9
9	3	4	2	6	5	8	1	7
7	8	5	1	9	4	3	2	6
3	5	1	6	8	2	7	9	4
6	7	2	3	4	9	1	8	5
8	4	9	7	5	1	6	3	2
4	1	3	5	2	7	9	6	8
2	6	7	9	1	8	4	5	3
5	9	8	4	3	6	2	7	1

**Expert**

5	4	7	3	8	2	9	6	1
6	3	9	1	4	7	2	5	8
1	2	8	6	9	5	4	7	3
8	1	4	7	3	6	5	2	9
3	7	5	4	2	9	1	8	6
9	6	2	5	1	8	3	4	7
7	5	3	2	6	1	8	9	4
4	8	6	9	5	3	7	1	2
2	9	1	8	7	4	6	3	5

## Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	S	L	E	E	P	I	N	G	C	A	R	S
II	A	I	S	A	N	C	E		A	L	E	A
III	R	E	C	U	E		V	E	R	B	A	L
IV	C	R	U		U	B	A	C		A	L	I
V	O		D	E	S	A	D	A	P	T	E	S
VI	P	A	O	N		T	A	R	E	R		S
VII	H	E	S	I	T	E		T	R	E	M	A
VIII	A	R		V	I	S	S	E	S		I	N
IX	G	E	?	R	E		P	L	I	A	N	T
X	E	S	S	E	N	T	I	E	L	L	E	S

# Art & culture

## Les fresques monumentales de "Jidar" se multiplient sur les murs de Rabat

Marquant son grand retour pour sa sixième édition qui se poursuit jusqu'au 26 septembre, Jidar-Rabat Street Art Festival continue à mettre à l'honneur le Street art urbain à travers des fresques monumentales qui se multiplient sur les murs de la capitale, ont indiqué, jeudi, les organisateurs dans un communiqué. Sur l'un des six murs du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, ou directement sur des façades savamment dispersées au cœur battant de la capitale, les artistes invité(s) expriment leur propre art, a-t-on noté dans le document, relevant que ce festival a été l'occasion pour le grand public de découvrir le street art et sa capacité à réenchanter l'espace urbain.

Avec 2.090,14 m2 de surface offerts aux talents de 20 artistes, les monumentales œuvres murales font désormais partie du paysage. Pour cette sixième édition, ils/elles sont venu(e)s des quatre coins du monde

(Mexique, Argentine, Japon, France, Espagne) pour s'approprier des murs mis à leur disposition et ce, malgré les difficultés à voyager en cette période de pandémie, a-t-on ajouté. Sur l'immeuble 12, à côté de l'école Idriss Bahraoui (Avenue Haha - quartier Al Youssoufia Rabat) où se croisent voitures, camions et vélos, l'artiste basque Udatxo a déployé son univers ultra réaliste à l'esthétique très maîtrisée.

Tant d'expressivité et tant d'humanité se dégagent de l'œuvre. A peine achevée, elle attire déjà les curieux, comme les connaisseurs. "Au début, j'ai été interloquée, je ne savais pas à quoi m'attendre. Mais au fur et à mesure que le travail prenait forme, je commençais à voir mieux. Je suis très contente du résultat. C'est ludique, c'est un moment hors de ma vie quotidienne !", a confié une passante, dans une déclaration reprise par le communiqué.

Pour quelques visiteurs, c'est presque une redécouverte, comme



pour cette personne qui se rend compte que le Street art, "ce n'est pas seulement qu'une bombe et un mur. Aujourd'hui, l'art urbain ce n'est pas que cela", fait savoir le document. En effet, les artistes expriment maintenant leur art autrement. Il suffit de voir le work in progress du Marocain Bakr sur l'avenue Mohamed Zerkoutouni pour s'en convaincre. Inaugurée mercredi 15 septembre, cette œuvre de 17,50 de hauteur et 10,70 de largeur lui demande pour sa réalisation un travail titanesque, avec toute forme de brosses et de pinceaux, suspendu à bord d'une nacelle.

Le public pourra également découvrir le travail de Matth Velvet, de Paola Delfin, d'Eru & Emu Hamadara ou encore d'Elian Chali. Côté artistes locaux, le communiqué a cité Omar Lhamzi et Imane Drobby. Une des six façades du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain a été livrée à l'artiste Txemy. Selon les organisateurs, les artistes en herbe y

trouveront aussi leur compte.

Cette année, ils seront initiés au muralisme sous les directives de l'artiste plasticien pluridisciplinaire Yassine Balzoui, du 20 au 26 septembre. Tout un workshop, sobrement intitulé "Matière première", qui se tiendra dans les locaux de l'Association d'Art Louane, pour réaliser le "Mur collectif". Cette sixième édition de Jidar-Rabat Street art Festival a été marquée par l'arrivée dans l'aventure d'une collaboration avec la Galerie Le Cube "Independent art room" pour abriter une rencontre avec Elian Chali, institutionnalisée sous le format "Jidar Talks".

Une manière de confirmer l'intérêt grandissant pour le Street art. Le festival qui s'achève le 26 septembre, met à l'honneur les fresques réalisées à travers une application mobile améliorée qui propose une carte interactive pour partir à la découverte des œuvres réalisées depuis le premier Jidar (ex-toiles de rue en 2015).

## Journée internationale de l'accès universel à l'information



La Journée internationale de l'accès universel à l'information (IDUAI) sera célébrée le 28 septembre sous le thème "Le droit de savoir - Construire en mieux avec le droit d'accès à l'information", a annoncé vendredi l'Unesco.

Cette journée mettra en lumière le fait que le besoin du public d'informations précises et fiables est plus grand que jamais à l'heure où les pays luttent pour vaincre la pandémie de Covid-19 et reconstruire les communautés ainsi que les institutions, indique l'organisation onusienne dans un communiqué.

L'Unesco et les institutions partenaires organiseront six webinaires à l'occasion de l'IDUAI les 28 et 29 septembre qui se concentreront sur le rôle central du droit sur les questions d'accès à l'information et de sa mise en place dans des institutions fortes qui contribuent au bien commun et au développement durable, ainsi que sur le besoin de renforcer la coopération internationale dans la promotion et l'édification du droit à l'information en tant que droit fondamental, précise-t-on de même source.

Les meilleures pratiques, les nouvelles approches, les spécificités régionales, l'importance et l'efficacité des organes de contrôle indépendants, les données ouvertes et les défis de l'ère numérique seront abordés dans ces discussions en ligne.

L'édition 2021 de la Journée internationale de l'accès universel à l'information est également conçue pour mobiliser les gouvernements, la société civile et les responsables afin de respecter les objectifs de l'Agenda 2030 du développement durable des Nations unies, en particulier l'objectif n°16 qui encourage la promotion de «sociétés justes, pacifiques et inclusives», explique l'Unesco.

Enfin, les participants examineront les recommandations pour mettre à jour les Principes directeurs pour le développement et la promotion de l'information du domaine public de l'UNESCO et lancer les consultations mondiales pour une déclaration universelle sur l'accès à l'information en tant que moteur essentiel du développement durable, que les Etats membres de l'UNESCO sont censés adopter en 2022.

# Une élève marocaine vice-championne de l'Arab Reading Challenge

L'élève marocaine Sara Daïf a été sacrée vice-championne de l'Arab Reading Challenge (Défi de la lecture arabe) au titre de l'année 2020. Selon un communiqué du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, l'élève qui poursuit ses études en deuxième année du baccalauréat en sciences physiques au lycée qualifiant Ibn Soulaïman Arroudani (Académie de Souss-Massa), est arrivée en deuxième place derrière Abdallah Abou Khalaf (Jordanie).

La cérémonie de remise des prix,

organisée dernièrement, a été marquée par un hommage rendu à M. Khalid Labkiri, président du Centre régional de documentation, d'animation et de production pédagogique à l'AREF de Dakhla-Oued Eddahab, en sa qualité d'encadrant des participants issus de cette région aux éliminatoires du concours, en plus de la participation de l'école Saada à Taza à la phase finale.

Le communiqué met en avant la participation marocaine marquante à cet événement, toutes filières confondues, durant les cinq éditions du concours, passant de 511 à 9.726 établissements et de 253.789 élèves

en 2015 (dont 16.590 ayant achevé la lecture de 50 ouvrages) à 1.584.825 lors de la dernière édition, dont 83.018 ont achevé la lecture et le résumé de 50 ouvrages chacun.

Le Maroc adhère à ce projet culturel et pédagogique mené par les Emirats Arabes Unis depuis 2015 (le Royaume a remporté le titre de 2018), note le communiqué. Les qualifications passent par trois phases, à savoir les établissements d'enseignement, les directions provinciales et les Académies régionales d'éducation et de formation, en plus des éliminatoires nationales, puis la phase finale à l'échelle internationale.



## Bouillon de culture

### Bibliothèque nationale

La Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc (BNRM) a annoncé jeudi l'ouverture, à partir du vendredi 24 septembre, de son service d'inscription à l'ensemble des étudiants et des chercheurs, dans la limite de 50% de ses capacités d'accueil. Dans un communiqué rendu public, la BNRM précise toutefois que ses activités et ses autres services ne reprendront qu'à partir du 4 octobre.

La Bibliothèque exhorte par ailleurs les visiteurs à respecter les mesures sanitaires destinées à freiner la propagation de la pandémie, notamment l'obligation du port du masque dans l'enceinte de l'institution, le respect de la distanciation physique et des règles d'hygiène et de sécurité.

### Programme de bourses

La 1ère édition du "Programme de bourses caricaturales féminines", organisée par "Hiber association for teaching and empowerment", se tiendra du 3 octobre au 28 novembre prochain, avec pour objectif d'appuyer et de développer les compétences de la future génération des caricaturistes marocaines.

Ce programme qui est financé par la Fondation Heinrich Böll-Maroc, avec le soutien du Centre américain de langues à Casablanca, a été mis au point en vue de renforcer les compétences des participantes pour s'affirmer en matière caricaturale aux niveaux local et international et devenir ainsi des défenseuses de la question du genre et de l'égalité, a indiqué l'association dans un communiqué publié sur son site électronique.

Cette formation qui est entièrement financée au profit de toutes les participantes sélectionnées s'étalera sur deux mois, selon le communiqué qui ajoute que 4 ateliers ont été programmés en présentiel, alors que 13 autres se tiendront parallèlement à distance sur les différentes plateformes numériques (notamment le site du programme), pour maintenir un lien avec les participantes et leur fournir le soutien et les ressources qui leur seront nécessaires.

# La Maison de la poésie célèbre son 5<sup>ème</sup> anniversaire

La Maison de la poésie de Marrakech célèbre, ce samedi, le 5ème anniversaire de sa création par l'organisation d'une rencontre sous le thème "5 ans d'expérience de Dar Chiir à Marrakech" (16 septembre 2017-16 septembre 2021).

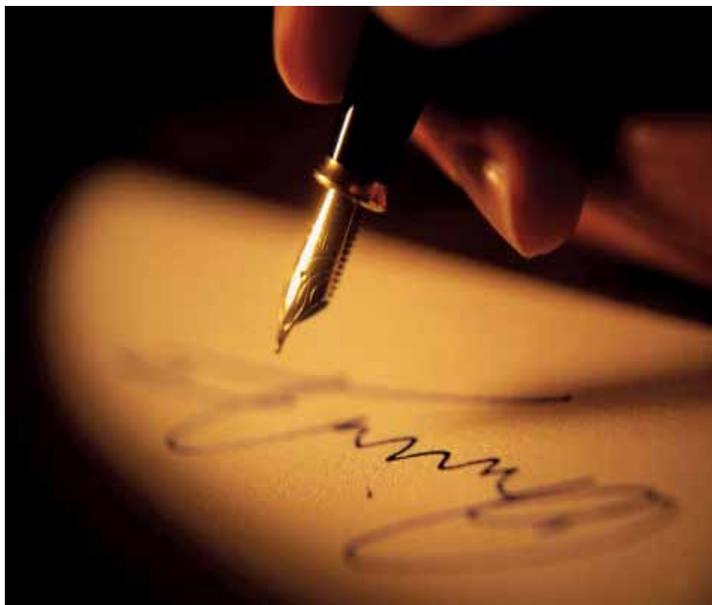
Organisée sous la supervision du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports-Département de la culture, cette rencontre connaîtra la participation d'une pléiade de poètes, de critiques d'art et d'intellectuels marocains, qui se réuniront pour évaluer l'expérience de cette structure culturelle, mettre en exergue le bilan de sa programmation poétique et culturelle durant cinq ans, et présenter des propositions de nature à promouvoir le rôle et la contribution de la Maison de la poésie sur la scène culturelle locale.

A cette occasion, la critique littéraire Dr. Houria Khamlichi, animera la conférence inaugurale, sous le thème "La poésie et le dialogue des arts à tra-

vers l'expérience de la Maison de la poésie de Marrakech", qui sera suivie d'un exposé sur "Les données et statistiques sur l'expérience de Dar Chiir de Marrakech", présenté par le poète et directeur de cette structure culturelle, Abdelhak Mifrani.

Cette rencontre sera clôturée par la projection d'une vidéo présentant des témoignages de plusieurs poètes, critiques d'art et intellectuels issus du Maroc et du monde arabe.

La Maison de la poésie de Marrakech a été créée, en septembre 2017, en vertu d'un memorandum d'entente signé entre le ministère de la Culture et de la Communication et le Département de la culture et de la communication au gouvernement de Sharjah aux Emirats arabes unis (EEAU). La création de la Maison de la poésie au sein du Centre culturel Daoudiate à Marrakech intervient suite à la réussite de l'expérience de la Maison de la poésie de Tétouan.



Fiduciaire ZAHIR  
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique  
Au capital de 100 000,00 DHS  
Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 11 Guéliz Marrakech.  
Télé / Fax : 05 24 43 41 06  
AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte S.S.P enregistré à Marrakech le 13/09/2021, il a été constituée une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :  
1) Dénomination : B A V SUD  
2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 4 000 000,00 dhs.  
3) Siège social : N° 345, AL MASSAR ROUTE DE SAFI-MARRAKECH  
4) Gérance : M. FANNANE AZ-EDDINE est désigné gérant unique de la dite société pour une durée illimitée.  
5) Objet : Entrepreneur de travaux divers ou constructions  
6) Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Marrakech le 23/09/2021 sous le N° M09\_21\_2382497 RC N° 118767.  
**N°8086 /PA**

PERFECT GESTION  
Conseil fiscal et juridique  
Société: ALBERT  
CALL SARL AU  
ADDRESS: 10 RUE LIBERTÉ 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA  
CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)  
Aux termes d'un acte s.s.p en date du 16/09/2021 Le gérant et l'associé unique de la société ALBERT CALL (SARL AU) s'est réunie au siège de la société et a pris acte que :  
1- Mr. EUGÈNE DIEME, cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Mlle PETRUCCI COHEN CHARLOTTE, qui accepte mille (1000) parts social lui appartenant dans la société dite « ALBERT CALL SARL AU ».  
2-L'associé unique de ladite société a décidé :  
a- d'accepter la démission de Mr. EUGÈNE DIEME de ces fonctions de la gérance et la nomination de Mlle PETRUCCI COHEN CHARLOTTE gérante unique de la société « ALBERT CALL SARL AU » pour une durée illimitée.  
b-de changer la dénomination sociale au lieu de « ALBERT CALL Sarl au » la société prend la dénomination sociale suivante « CH BUSINESS Sarl au »  
c-l'extension de l'objet social en rajoutant a l'activité principale la mention suivante :DIVERSES PRESTATIONS DE SERVICES  
-Dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca sous N° 793882.  
**N°8087 /PA**

FIDUCIAIRE  
FIDULATIMO  
Tél.Fax : 05 22 72 43 43  
KIMO WORK S.A.R.L AU

Au terme d'un acte SSP en date du 02/09/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes:  
FORME : La Société est une Société à responsabilité limitée d'associé unique.  
DENOMINATION : KIMO WORK "SARL d'associé unique".  
SIEGE SOCIAL 23, Bd Oukba Ibnou Nafii Hay Mohammadi Casablanca  
OBJET : Transport national et international de marchandises pour le compte d'autrui - Transport national et international de bagages non accompagné pour le compte d'autrui,  
DUREE : 99 ans  
CAPITAL SOCIAL : (100.000 DHS), divisé en (1.000) parts sociales, de (100DH) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées en totalité à M.Hakim CHAANOUN  
GERANCE : M. Hakim CHAANOUN exerce la gérance sans limitation de durée pour agir au nom de la société.  
DEPOT : Le dépôt de ces statuts a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca, sous le N°793811 le 23/09/2021.  
IMMATRICULATION : Immatriculation au RC de Casablanca sous le N°516911 le 23/09/2021  
**N°8088 /PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELT  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 08/BG/2021  
Le 19/10/2021 à 11h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES MAGASINS DES FORCES AUXILIAIRES A LA VILLE DE MIDELT. PROVINCE DE MIDELT  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelt. Il peut être également télé-chargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>  
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : CINQ MILLE DIRHAMS (5 000,00 Dhs)  
L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : CENT TRENTE NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE DHS ET 90 CTS (139 675.90 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelt.  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité et énumérées à l'article 6 du règlement de consultation.  
**N°8089 /PA**

«FIDUMAHOUB»SARL  
Cabinet de Conseils Juridique & Fiscales  
Tél : 06 63 22 19 29  
CONSTITUTION  
Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 06/09/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU enregistré le 07/09/2021, dont les caractéristiques sont :  
Dénomination : MAGIC WAND S.A.R.L AU  
Objet social: COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE TERROIR ET PIERRES PRECIEUSES  
Siège social : 64, RUE ABDELLAH EL MEDIOUNI ETAGE 1 APPRT 2 CASABLANCA  
Capital social : 100.000,00 Dhs, divisé en 1000 parts sociales de 100 dhs chacune répartie comme suite :  
- Mme BENDAMIA SOUMIA 1000 Parts de 100 dhs chacune.  
Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
La durée : 99 ans.  
Gérance : la société est gérée par Mme BENDAMIA SOUMIA.  
Registre de commerce : la société inscrit au RC de greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous N° 516661 dépôts légaux N° 793534 LE 22/09/2021  
Extrait et mention pour la gérance.  
**N°8090 /PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration  
Direction des Domaines de l'Etat  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 12/DDE/DSI/2021  
RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES, COOPERATIVES, UNIONS DES COOPERATIVES ET AUTO ENTREPRENEURS  
Le 22 octobre 2021 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Direction

des Domaines de l'Etat, sise Rabat, Quartier Administratif Agdal, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix concernant l'acquisition et l'installation des équipements informatiques destinés aux services centraux et extérieurs de la Direction des Domaines de l'Etat, en lot unique.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau n° 111, 1er étage, du siège de la Direction des Domaines de l'Etat sise Rabat, Quartier Administratif, Agdal. Il peut également être télé-chargé à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de-Vingt Cinq Mille Dirhams (25 000,00 DH).  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à Un Million Neuf cent seize mille quatre cent Dirhams toutes taxes comprises (1 916 400,00 DH TTC).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doi-

vent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
1- Soit déposer leurs plis par voie électronique à partir du portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)) ;  
2- soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité ;  
3- Soit déposer contre récépissé leurs plis auprès du bureau n° 111 du siège de la Direction des Domaines de l'Etat - Quartier Administratif Agdal - Rabat ;  
4- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de séance et avant l'ouverture des plis.  
Les prospectus, notices ou autres documents techniques et le tableau de conformité de tous les articles indiqués au bordereau des prix détail estimatif exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau n° 111, 1er étage, du

siège de la Direction des Domaines de l'Etat sise Rabat, Quartier Administratif, Agdal, au plus tard le 21 octobre 2021 avant 16 h 30 min.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.  
En application du décret n°2-19-69 du 24 mai 2019 modifiant et complétant le décret 2-12-349 du 20 mars 2013 portant application de l'article 156 du Décret n° 2.12.349 du 8 jourada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics, le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs, ainsi les concurrents doivent présenter les pièces prévues par l'article 6 du règlement de consultation.  
**N°8091 /PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**Ministère de l'Enseignement National de la Formation Professionnelle et de la Recherche Scientifique**  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation - Région Marrakech Safi  
Direction provinciale de Marrakech

**Avis d'annulation**  
**CONSULTATION ARCHITECTURALE N°20/MR/2021.**

**CONSULTATION ARCHITECTURALE N°20/MR/2021, a pour objet : Etudes architecturales et suivi des travaux de construction des blocs sanitaires aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech en lot unique. Publiée au journal libération N° :9432 du 23 Septembre 2021.**

**Il est porté à la connaissance des architectes que la consultation architecturale N°20/MR/2021 est annulée.**

**N°8092 /PA**

**FLSHM**  
Mohammedia  
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines  
Université Hassan II de Casablanca

**Avis de la gestion en concession**  
**N° 02F/FLSHM/2021**

**Gestion en concession des buvettes de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines Mohammedia**  
**Séance publique**

**Le vendredi 08 Octobre 2021 à 10h du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la faculté des lettres et des sciences humaines Mohammedia, sis à l'avenue Hassan II Mohammedia, à l'ouverture des plis n° 02F/FLSHM/2021, relatif à la gestion en concession des buvettes de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines Mohammedia.**

**Le cahier de charge peut être retiré du service des affaires économiques de la Faculté des lettres et des Sciences Humaines Mohammedia ou téléchargé du site de la faculté des lettres [WWW.flshtm.ma](http://WWW.flshtm.ma)**

**Les concurrents peuvent :**  
- Soit déposer leurs plis contre récépissé au service des affaires économiques de la faculté des lettres Mohammedia, sis à l'avenue Hassan II Mohammedia.  
- Soit remis leurs plis en séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

**Le dossier Administratif contient les pièces suivantes :**

- 1-Cahier de charge
- 2-Modèle de déclaration sur l'honneur
- 3-Bordereau des prix détail estimatif
- 4-Le cautionnement provisoire est fixé à : 4000,00dhs (caution bancaire)
- 5-Attestation de visite des lieux signée par le responsable du service des affaires économiques

**NB : la visite des candidats aux locaux des buvettes va commencer à partir du lendemain de l'apparitions de cet avis aux journaux jusqu'au jeudi 07 octobre 2021 à 14h.**

**N°8085 /PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH SAFI  
PREFECTURE DE MARRAKECH  
DIVISION DU BUDGET ET DES MARCHES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N° : 49/2021/BG  
SEANCE PUBLIQUE

Le mardi 19 octobre 2021 à 10H00, il sera procédé au bureau des marchés du secrétariat général de la Préfecture de Marrakech au siège de la Wilaya de la région de Marrakech-Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre sur offres des prix pour : TRAVAUX DE DEMOLITION ET D'ETAIEMENT AU NIVEAU DE SEPT

(07) MOSQUEES DANS LA PREFECTURE DE MARRAKECH»  
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau des marchés au Secrétariat Général de la Préfecture de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). - Le cautionnement

provisoire est fixé à la somme de 10.000,00 Dhs (Dix Milles Dhs) - L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 446.610,00 Dh (Quatre Cent Quarante Six Mille Six Cent Dix Dhs) TTC.  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°

2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception leurs plis, au bureau d'offre, au siège de la Préfecture de Marrakech, Wilaya de la région de Safi ;  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du secrétariat général de la Préfecture de Marrakech, Wilaya de la région de Safi ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.  
N°8072 /PA

  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'A/OO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
21/DPSK/2021	Travaux de construction de 12 latrines dans les établissements scolaires primaires relevant des communes de Rmila, Bni Oual mrabih, zifarra , zaggota, khnichet , Taoughlile , Nourate , Chibanate et belkssiri Province de Sidi Kacem , en lot unique.	15h45mn	30000,00 Dhs (Trente mille Dhs)	1392100,38Dhs (Un million troiscent quatre-vingt-douze millecent Dhs 38 Cts)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.  
-Les concurrents peuvent :  
\* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.  
\* Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.  
\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.  
-Le dossier technique doit comprendre :  
Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme exigée est :  

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A2	4

  
Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation  
N°8082 /PA

  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'A/OO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
18/DPSK/2021	Travaux de construction de huit (8) salles de classes dans les établissements scolaires primaires relevant des communes de Jorf El Melha , et Dar Assouj , en lot unique.	15h00mn	35000,00 Dhs (trente-cinq mille Dhs)	1781007,60Dhs (Un million septcent quatre-vingt-un millesept Dhs 60 Cts)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.  
-Les concurrents peuvent :  
\* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.  
\* Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.  
\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.  
-Le dossier technique doit comprendre :  
Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme exigée est :  

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A2	4

  
Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation  
N°8077 /PA

  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'A/OO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
20/DPSK/2021	Travaux d'aménagement et de réhabilitation d'école Rokaya Ben Rassoune , commune Sidi Kacem , province Sidi Kacem , en lot unique.	15h30mn	30000,00 Dhs (Trente mille Dhs)	157818,72Dhs (Un million cinq cent soixante-dix-huit millesept cent dix-huit Dhs 72 Cts)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.  
-Les concurrents peuvent :  
\* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.  
\* Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.  
\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.  
-Le dossier technique doit comprendre :  
Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme exigée est :  

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A5	4

  
Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation  
N°8081 /PA

  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'A/OO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
17/DPSK/2021	Travaux de construction d'école communautaire Anas Bouu Malek, commune Sidi Ahmed Benissa, province de Sidi Kacem en lot unique.	14h45mn	10000,00 Dhs (Cent mille Dhs)	4973006,40Dhs (Quatre million neufcent soixante-trois millesepts Dhs 40 Cts)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.  
-Les concurrents peuvent :  
\* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.  
\* Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.  
\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.  
-Le dossier technique doit comprendre :  
Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme exigée est :  

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A2	4

  
Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation  
N°8078 /PA

  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'A/OO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
19/DPSK/2021	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de lycée Moutanabi, commune Ain Defall , province Sidi Kacem , en lot unique.	15h15mn	45000,00 Dhs (Quarante-cinq mille Dhs)	2265574,28Dhs (Deux million deuxcent soixante-cinq millesept cent soixante-quatre Dhs 28 Cts)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.  
-Les concurrents peuvent :  
\* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.  
\* Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.  
\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.  
-Le dossier technique doit comprendre :  
Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme exigée est :  

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A	4

  
Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation  
N°8080 /PA

  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de la Formation Professionnelle  
et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
Région Rabat Salé Kénitra  
Direction Provinciale de Sidi Kacem

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS**  
SEANCE - PUBLIQUE

Le 18 Octobre 2021, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah à Sidi Kacem à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts sur offres de prix pour objet :

N° d'A/OO	Objet	Heure	Caution provisoire	Coût estimatif TTC
16/DPSK/2021	Travaux de construction du lycée Mohamed Abed Al Jabri commune Sefaf province de Sidi Kacem, en lot unique.	14h30mn	18000,00 Dhs (Cent quatre-vingt mille Dhs)	9744 430,27Dhs (Neuf million septcent quarante-quatre millesepts cent trente Dhs 27 Cts)

- Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés et des achats-service des affaires administratives et financières, Direction provinciale de Sidi Kacem, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)  
\* Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.  
-Les concurrents peuvent :  
\* Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Avenue Allal Ben Abdellah.  
\* Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
\* Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction provinciale du MENFPESRS à Sidi Kacem, Service des Affaires Administratives et Financières.  
\* Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de ces plis.  
\* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.  
-Le dossier technique doit comprendre :  
Pour les entreprises nationales : le certificat de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme exigée est :  

Secteur	Qualifications exigées	Classe minimale
A	A2	3

  
Pour les entreprises non installées au Maroc: le dossier technique est composé des pièces prévues par le règlement de consultation  
N°8079 /PA

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de

l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Région Drâa-Tafilalet Direction Provinciale de Midelt

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX** (Séance publique)

Le 20/10/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix comme suit :

**Appel d'offres n°31/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LYCEE QUALIFIANT MZIZAL A LA CT MZIZAL-RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 09h30
- Cautionnement provisoire : 5 000.00 DHS (Cinq mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 216 000.00 dh (Deux cent seize mille dh)

**Appel d'offres n°32/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE DE DEUXIEME CHANCE-NOUVELLE GENERATION A LA CT BOUMIA RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 10h00
- Cautionnement provisoire : 1 000.00 DHS (Mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 25 000.00 dh (Vingt-cinq mille dh)

**Appel d'offres n°33/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CENTRE TAFATOUH A LA CT MIDELET RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 10h30
- Cautionnement provisoire : 1 000.00 DHS (Mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 28800.00 dh (Vingt-huit mille huit cents dh)

**Appel d'offres n°34/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE ESPACES D'ORIENTATION A LA CT: AGHBALOU, GOURRAMMA, ITZER, RICHRELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 11h00
- Cautionnement provisoire : 1 000.00 DHS (Mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 16650.00 dh (Seize mille six cent cinquante dh)

**Appel d'offres n°35/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 40 SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 11h30
- Cautionnement provisoire : 5 000.00 DHS (Cinq mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 207000.00 dh (Deux Cent sept mille dh)

**Appel d'offres n°36/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES AUX DOUZE (12) ECOLES PRIMAIRES ET UN MUR DE CLOTURE A L'ECOLE AGHBALOU, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 12h00
- Cautionnement provisoire : 1 000.00 DHS (Mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 19500.00 dh (Dix-neuf mille cinq cents dh)

**Appel d'offres n°37/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX D'EXTENSION DE VINGT (20) SALLES DE CLASSES PRIMAIRES, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 12h30
- Cautionnement provisoire : 3 000.00 DHS (Trois mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 81000.00 dh (Quatre-vingt et un mille dh)

**Appel d'offres n°38/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX D'EXTENSION DE DOUZE (12) SALLES DE CLASSES AU COLLEGE AIT OUMGHAR A LA CT AIT AYACH, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 13h00
- Cautionnement provisoire : 2 000.00 DHS (Deux mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 60 000.00 dh (Soixante mille dh)

**Appel d'offres n°39/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE BOUADILE ALA CT SIDI YAHYA OUYOUSSEF, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF-DT DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 13h30
- Cautionnement provisoire : 5 000.00 DHS (Cinq mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 216 000.00 dh (Deux cent seize mille dh)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit être envoyés leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
  - soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés sis à l'adresse précitée.
  - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

**N°8067/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle

de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Région Drâa-Tafilalet Direction Provinciale de Midelt

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX** (Séance publique)

Le 19/10/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix comme suit :

**Appel d'offres n°29/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE 06 SALLES DE CLASSE PRESCOLAIRE ET DE 02 DEUX SALLES DE RESOURCES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 11h30min
- Cautionnement provisoire : 1500.00 DHS (Mille cinq cents dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 30 000.00 dh (Trente mille dh)

**Appel d'offres n°30/MID/INV/2021**

Objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVIES DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU LYCEE QUALIFIANT ZAIDA A LA CT ZAIDA-PROVINCE DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 12h 00
- Cautionnement provisoire : 2 000.00 DHS (Deux mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 216 000.00 dh (Deux cent seize mille dh)

de : 60000.00 DH (Soixante mille DH)

Le dossier de l'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt sise à Avenue Elmassira Midelt, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics : www.marchepublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- soit être déposés, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DP del'AREF DT de Midelt.
  - soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité.
  - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres.

**N°8068/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle

De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique/Académie Régionale de l'Éducation et de Formation Région Drâa-Tafilalet Direction Provinciale de Midelt

**AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES** (Séance publique)

Le 19/10/2021, il sera procédé, au siège de la direction provinciale de l'AREF DT de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, à l'ouverture des plis concernant les consultations Architecturales suivantes :

**Consultation architecturale n°05/AFD-MID/CA/2021**

Objet : «CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'INSTALLATION AU LYCEE QUALIFIANT LE

AU LYCEE COLLEGIAL SIDI HAMZA ET A L'ECOLE COMMUNAUTAIRE ZAOUITE SIDI HAMZA A LA CT ZAOUITE SIDI HAMZA, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 10:00
- Le budget prévisionnel du projet d'installation de chauffage central au lycée collegial sidi hamza a la ct zaouite sidi hamza est de : 742500.00 DH HT (Sept cent quarante-deux mille cinq cent Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel du projet d'installation de chauffage central à l'école communautaire zaouite sidi hamza a la ct zaouite sidi hamza est de : 735 833.00 DH HT (sept cent trente-cinq mille huit cent trente-trois Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel de consultation architecturale n°06/AFD-MID/CA/2021

Objet : «CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION A L'ECOLE PRIMAIRE CHAHID ALLAL BEN ABDELLAH ET A L'ECOLE PRIMAIRE ZAIID OUHMAAD A LA CT GUERS TIALALINE, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 10:30
- Le budget prévisionnel du projet de construction à l'école primaire chahidallah ben abdellah et à l'école primaire zaidouhmad a la CT guerstiallaline est de : 575 500.00 DH HT (cinq cent soixante-quinze mille cinq cent Dirhams et 00 Centimes) HT

**Consultation architecturale n°07/AFD-MID/CA/2021**

Objet : «CONSULTATION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION AU LYCEE QUALIFIANT LE

PRINCE MY RACHID A LA CT MIDELET, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET »

- Heure d'ouverture des plis : 11:00
- Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux d'aménagement du lycée qualifiant le prince my Rachid a la CT Midelt, est de : 1 042 933.00 DH HT (Un million quarante-deux mille neuf cent trente-trois Dirhams et 00 Centimes) HT

• Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux de construction au lycée qualifiant le prince my Rachid a la CT Midelt, est de : 390 400.00 DH HT (trois cent quatre-vingt-dix mille quatre cent Dirhams et 00 Centimes) HT

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, il peut être également être télé-chargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 100,101, et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certains règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les architectes peuvent :

- Soit déposer leurs plis, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage sis à l'adresse précitée ;
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation architecturale.

**N°8069/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**AGENCE NATIONALE DES PORTS**  
**DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI**  
**DIRECTION DU PORT DE SAFI VILLE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**36/DRPS/ANP/SV/2021**

**SEANCE PUBLIQUE**

Le 23/10/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

**MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE LA CAPITAINERIE DU PORT DE SAFI-VILLE**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support-

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 1 000,00 MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de : 72 000,00 TTC SOIXANTE DOUZE MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRIS

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

**LES CONCURRENTS PEUVENT :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au Safi Ville.
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)
- Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: 14/10/2021 à 11H00 A LA DIRECTION DU PORT DE SAFI

**LES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.**

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés de l'ANP de Safi Ville. Tel. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax: 05 24 46 28 04

**N°8070/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE MARITIME DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET DES EAUX ET FORETS  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'AGRICULTURE DE MEKNES  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 04/2021/DPA/22  
Séance publique  
Le Vingt cinq Octobre deux mille vingt et un à dix heures, il sera procédé, dans les bureaux de la DPA de Meknès, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour : TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES D'AMÉNAGEMENT

HYDRO-AGRICOLE DE LA PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE AU NIVEAU DU PERIMETRE LAMSSABANE A LA COMMUNE DKHISSA DE LA PREFECTURE DE MEKNES.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Support : Bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture sise au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknès, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme quinze mille dirhams (15 000,00 dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : Cinq cent vingt neuf mille huit cent trente dirhams (529 830,00 dh tt).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de cette direction ;

- soit déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Il est prévu une visite des lieux où seront effectués les travaux. Le lieu de rencontre pour assister à cette visite est le siège de la Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès sise au 9 rue Othmane Ben affane V.N Meknès.  
- La date prévue pour la visite des lieux est : Le 13/10/2021 à 10heures.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

BENI AMEUR CAIDAT DES BENI AMEUR COMMUNE EL AMRIA  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N°05/2021  
Le 19/10/2021 à 10Heures, il sera procédé, dans les bureaux du président de la commune rurale El AMRIA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet : LA LOCATION DE SOUK D OLIVE DE LA COMMUNE EL AMRIA  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Siège de la commune rurale El AMRIA CAIDAT BENI AMEUR CERCLE EL KELAA BENI AMEUR PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme

devingt mille dirhams (20000.00 DH).  
L'estimation est 137200.00 dh  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité.  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la commune rurale El AMRIA ;  
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au cahier de charge.  
N°8042 /PA

ROYAUME DU MAROC  
وزارة الفلاحة والصيد البري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS  
القطاع الجهوي للتنمية القروية والمياه والغابات  
Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla  
N°.....DA/BAM Fquih Ben Salah, le.....

**AVIS MODIFICATIF N° 1 DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°14/2021/DA DU 12/10/2021 à 10 H 00 mn SEANCE PUBLIQUE**

Dans le cadre de l'appel d'Offres N° 14/2021/DA, relatif à la Fourniture, installation, essai et mise en service des équipements du système de télé relèvé et télégestion des infrastructures et équipements collectifs d'irrigation du secteur ARRAGA du périmètre irrigué Béni Moussa de l'Ouest.

Le Directeur de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla à Fquih Ben Salah porte à la connaissance du public, que des modifications ont été apportées à l'appel d'Offre N° 14/2021/DA et se présentent comme suit :

- La date d'ouverture des plis est reporté au 12/10/2021 à 10 Heures au lieu du 04/10/2021 à 12 Heures,
- L'ajout de l'estimation du contrat de maintenance s'élève à la somme de :

Montant Minimum annuel TTC = 393 840,00 DH  
Montant Maximum annuel TTC = 464 400,00 DH

N°8044 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'ELKELAA DES SRAGHNA CERCLE EL KELAA

ROYAUME DU MAROC  
وزارة الفلاحة والصيد البري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS  
القطاع الجهوي للتنمية القروية والمياه والغابات  
Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla  
N°.....DA/BAM Fquih Ben Salah, le.....

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**

Il sera procédé au siège de la de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de TANTAN, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales suivantes :

N° CA	OBJETS	BUDGET PREVISIONNEL HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
CA : 01/INV/2021/DP.TANTAN	CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 07 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	1 567 777,08 (Un Million Cinq Cent Soixante Sept Mille Sept Cent Soixante Dix Sept Dirhams et 08 Cts) HT	18/10/2021 à 09 H 00
CA : 02/INV/2021/DP.TANTAN	CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 BIBLIOTHEQUES ET 02 SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	640 500,00 (Six Cent Quarante Mille Cinq Cent Dirhams et 00 Cts) HT	18/10/2021 à 09 H 30

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale ; de la Formation Professionnelle ; de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique, Avenue de la plage TANTAN ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction Provinciale de MENFPESRS Avenue de la plage TANTAN;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N°8045 /PA

ROYAUME DU MAROC  
وزارة الفلاحة والصيد البري والتنمية القروية والمياه والغابات  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS  
القطاع الجهوي للتنمية القروية والمياه والغابات  
Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Tadla  
N°.....DA/BAM Fquih Ben Salah, le.....

**DIRECTION PROVINCIALE DE TANTAN**  
**Avis d'appels d'offres ouvert**

Il sera procédé au siège de la de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AO	OBJETS	CERTIFICATS D'AGREMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURES D'OUVERTURE DES PLS
06/AO/INV/2021	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 07 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON.	D14-D15-D16	60 000,00 Soixante Mille dhs.	18/10/2021 à 10 H 30
07/AO/INV/2021	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 07 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON.	---	33 216,00 Trente Trois Mille Deux Cent Seize dhs.	18/10/2021 à 11 H 00
08/AO/INV/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 07 SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON.	Activité: Études géotechniques. Qualifications:EG.1 catégorie: 4 Activité: Contrôle de qualité. Qualifications: CQ.1 catégorie: 4	33 216,00 Trente Trois Mille Deux Cent Seize dhs.	18/10/2021 à 11 H 30
09/AO/INV/2021	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 BIBLIOTHEQUES ET 02 SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON.	D14-D15-D16	18 000,00 Dix Huit Mille dhs.	18/10/2021 à 12 H 00
10/AO/INV/2021	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 BIBLIOTHEQUES ET 02 SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON.	---	15 000,00 Quinze Mille dhs.	18/10/2021 à 12 H 30
11/AO/INV/2021	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 BIBLIOTHEQUES ET 02 SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON.	Activité: Études géotechniques. Qualifications:EG.1 catégorie: 4 Activité: Contrôle de qualité. Qualifications: CQ.1 catégorie: 4	13 500,00 Douze Mille Neuf Cent dhs.	18/10/2021 à 13 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la direction provinciale Avenue de la Plage TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guelmim Oued Noun;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par :

- l'article 05 du règlement de consultation pour les AO N° : 06/AO/INV/2021, 08/AO/INV/2021, 09/AO/INV/2021, 11/AO/INV/2021
- l'article 06 du règlement de consultation pour les AO N° : 07/AO/INV/2021, 10/AO/INV/2021

N°8043 /PA



Séance publique

N° 50/DPK/2021

Le 18/10/2021 à 11 H 00 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique kénitrisée à Rue Abdelaziz Boutaleb -Mimosas- Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ECOLE MOHAMMED ZARAKTOUNI A LA COMMUNE RURALE SIDI TAIBI – PROVINCE DE KENITRA – EN LOT UNIQUE**

Estimation du coûtDes prestations En DHS (T.T.C)	CautionProvisoire En DHS
<b>7 367 940.00 DHS</b> Sept Million Trois Cent Soixante Sept Mille Neuf Cent Quarante Dirhams	<b>140 000,00 DHS</b> Cent Quarante Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés)-;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés)-;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.

**La classe et les qualifications exigées sont comme suit :**

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	3	A <sub>2</sub>

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

-Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du règlement de consultation.

**N.B :** La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N°8046 /PA



**AVIS RECTIFICATIF**

Le Directeur Provincial de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Larache porte à la connaissance des candidats que l'appel d'offres n° 19/DPETLE/lar 2021 du 12/10/2021 A 10 H relatif aux :

**Travaux de traitement du point de glissement situé au PK43+000 de la RP4403. Province de Larache.**

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification suivant:

Secteur	Qualification	Classe
B	B.1 B.2 B.3 B.5	3

**Le reste demeure sans changement.**

N°8050 /PA



**AVIS MODIFICATIF  
APPEL D'OFFRES OUVERT SUR  
OFFRES DES PRIX N° 05/2021/BG**

Le Gouverneur de la Préfecture de Mohammedia porte à la connaissance du public que l'appel d'offres sur offres des prix N°05/2021/BG du 06/10/2021 relatif aux travaux d'aménagement extérieur du siège de la Préfecture de Mohammedia a subi des modifications suivantes :

- L'estimation des coûts des prestations est **687 360,00** au lieu de **691 680,00**.
- Article 7 du CPS (désignation des intervenants et suivi de l'exécution du marché)
- Modification des descriptifs des prix suivants : prix n°1, prix n°3, prix n°7, prix n°9, prix n°10, prix n°14.
- Changement du bordereau des prix - détail estimatif

Le reste sans changement.

N°8049 /PA



Séance publique

N° 49/DPK/2021

Le 18/10/2021 à 10 H 30 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique kénitrisée à Rue Abdelaziz Boutaleb -Mimosas- Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS : INBOU ALHAYTAM, ABERRAHMANE ENASSER ET TAHHA HOUSSEIN RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE-**

Estimation du coûtDes prestations En DHS (T.T.C)	CautionProvisoire En DHS
<b>3 704 296.80 DHS</b> Trois Million Sept Cent Quatre Mille Deux Cent Quatre Vingt Selze Dirhams Quatre Vingt Cts	<b>74 000,00 DHS</b> Soixante Quatorze Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés)-;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés)-;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.

**La classe et les qualifications exigées sont comme suit :**

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	3	A <sub>5</sub>

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

-Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du règlement de consultation.

**N.B :** La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N°8047 /PA



Séance publique

N° 48/DPK/2021

Le 18/10/2021 à 10 H 00 Min, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique kénitrisée à Rue Abdelaziz Boutaleb -Mimosas- Kénitra-, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant :

**TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES LYCEES QUALIFIANTS : ABDELMALEK SAADI, AL QODS ET IBN SINA RELEVANT DE LA COMMUNE URBAINE DE KENITRA PROVINCE DE KENITRA -EN LOT UNIQUE-**

Estimation du coûtDes prestations En DHS (T.T.C)	CautionProvisoire En DHS
<b>4 522 485.60 DHS</b> Quatre Million Cinq Cent Vingt Deux Mille Quatre Cent Quatre Vingt Cinq Dirhams Soixante Cts	<b>90 000,00 DHS</b> Quatre Vingt Dix Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Kénitra - SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES (Bureau des Marchés)-. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés)-;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra - Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés)-;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;
- Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n° 20-14 du 04 septembre 2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 9 et 10 du règlement de consultation.

**La classe et les qualifications exigées sont comme suit :**

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATION EXIGEE
A	3	A <sub>5</sub>

- Ce certificat tient lieu du dossier technique.

-Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9-2 du règlement de consultation.

**N.B :** La caution provisoire doit être libellée au nom de la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de Kénitra.

N°8048 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE  
KHÉNIFRA  
SERVICE DES MARCHÉS  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT 14/2021/BG

Le 22 Octobre 2021 à 11 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Fourniture et pose du câblage informatique et électrique de la salle de réunion et des bureaux annexes du siège de la province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Douze mille Dirhams (12.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Quatre cent quatre vingt trois mille deux cent trente sept dirhams et soixante centimes TTC (483 237,60 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons pour les articles 6 (muni du certificat de conformité) et 18 (avec certificat de garantie) et les prospectus, notices et catalogues pour les articles 19, 20 et 32 du bordereau des prix exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 21 Octobre à 11 heures  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°8053 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE  
KHÉNIFRA  
SERVICE DES MARCHÉS  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT 13/2021/BG

Le 22 Octobre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le Gouverneur de la Province de

Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant :

Fourniture et pose du câblage informatique et électrique des bureaux du Pachalik de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Deux mille Dirhams (2.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de soixante cinq mille sept cent soixante dirhams TTC (65.760,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;  
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.

Les échantillons pour les articles 3 (muni du certificat de conformité) et 7 (avec certificat de garantie) du bordereau des prix exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra avant le 21 Octobre 2021 à 10 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N°8054 /PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Territoriale et des Eaux et Forêts

Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°11/2021

(RÉSERVÉ AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES NATIONALES)

Le Mardi 26 Octobre 2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : Achat de matériels Informatiques et logiciels destinés à la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal, et il peut être égale-

ment téléchargé à partir du Portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Cinq mille dirhams (5 000,00 dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent vingt-huit mille six cent soixante dirhams (228 660,00 dhs)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Agriculture d'Azilal;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les déposer par voie électronique au portail des marchés Publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N°8055 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
DELEGATION PROVINCIALE DE NADOR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° :05/2021/  
DMSNADOR

Le 21/10/2021 à 11 Heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la délégation du Ministère de la santé à la province de Nador à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : Achat et pose des appareils auditifs destinés aux personnes représentant

un handicap auditif à la province de Nador

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au bureau des marchés à la DMS Nador, il peut également être téléchargé à partir du portail des

publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Dix mille Dirhams (10 000 Dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Tois cent cinquante mille Dirhams (350 000Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés à la DMS de Nador.

- Soit les envoyer par cour-

rier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer sur le portail des marchés publics suivant : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) dans les conditions prévues par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des finances n° 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés.

- Les concurrents doivent fournir les documents techniques : prospectus, notices et catalogues conformément au règlement de consultation, et ce avant le 20/10/2021 à 12h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N°8056 /PA

**Royaume du Maroc**  
  
**Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle**  
**De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Académie Régionale d'Éducation et de Formation**  
**Casablanca - Serrat**  
**Direction provinciale d'El-Jadida**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION" N° : 14J/INV/2021**

Le 19/10/2021 à 11H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.F.P.E.S.R.S relevant de l'AREF Casablanca - Serrat, Boulevard Ibn Tournet El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" comme suit :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de Dirhams TTC	Caution provisoire
<b>Travaux De Construction du Lycée Collegial Ouled SAAD à La Commune Territoriale Moulay Abdellah, Province El-Jadida.</b>	<b>7 879 686,00</b> Sept Million Huit Cent Soixante Dix Neuf Mille Six Cent Quatre Vingt Six Dirhams	<b>140 000,00</b> Cent Quarante Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S d'El-Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Tournet. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	3

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Pour les entreprises non installées au Maroc : Doivent présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

**N°8052 /PA**

**Royaume du Maroc**  
  
**Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle**  
**De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
**Académie Régionale d'Éducation et de Formation**  
**Casablanca - Serrat**  
**Direction provinciale d'El-Jadida**

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAIS OU A MAJORATION"**  
**N° : 13J/INV/2021 (lot unique)**

Le 19/10/2021 à 10 H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida M.E.N.F.P.E.S.R.S relevant de l'AREF Casablanca - Serrat, Boulevard Ibn Tournet El Jadida 24000, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres au "rabaïs ou a majoration" comme suit :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de Dirhams TTC	Caution provisoire
<b>TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE AL MATAR, COMMUNE TERRITORIALE EL JADIDA, PROVINCE EL EL JADIDA.</b>	<b>6 148 104,00</b> SIX MILLION CENT QUARANTE HUIT MILLE CENT QUATRE DIRHAMS	<b>100 000,00</b> Cent Mille Dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.F.P.E.S.R.S d'El-Jadida, service de construction, d'équipements et de patrimoine, Bd Ibn Tournet. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises délivrée par les services du Ministère de l'Équipement et du Transport

Secteur	Qualifications exigées	Classe
A	A 2	3

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au Service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale d'El-Jadida.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

- Pour les entreprises non installées au Maroc : Doivent présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

**N°8051 /PA**

**AVIS DE LOCATION**  
Appartement de 136 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)  
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMMED 3 ETAGE  
TEL : 05 22 80 82 05  
N°8062 /PA

**AVIS DE LOCATION**  
Appartement de 136 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)  
SITUE A CASABLANCA 8 RUE LAROUSSE MOHAMMED 2° ETAGE  
TEL 05 22 80 82 05  
N°8063 /PA

**AVIS DE LOCATION**  
Appartement de 143 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)  
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMMED 2° ETAGE  
TEL 05 22 80 82 05  
N°8064 /PA

**AVIS DE LOCATION**  
Appartement de 187 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bain)  
RUE LAROUSSE MOHAMMED 1° ETAGE  
TEL 05 22 80 82 05  
N°8065 /PA

**AVIS DE LOCATION**  
Appartement de 143 m2 (3 chambres+salon+cuisine+2 salles de bains)  
SITUE A CASABLANCA 5 RUE LAROUSSE MOHAMMED 4° ETAGE  
TEL 05 22 80 82 05  
N°8066 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE  
ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVIN-

CIALE DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET  
DE L'EAU  
DE KHEMISSSET  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT N°: 39/2021/KH  
Le 19/10/2021 à 10h30, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Etude géotechnique de renforcement de la RR 405 du PK 17+000 au PK 28+000 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.000,00 DH ( Mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 51.984,00 Dhs (Cinquante et un mille neuf cent quatre vingt quatre Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la

Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8060 /PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'EQUIPEMENT  
DU TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE  
ET DE L'EAU  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE DE L'E-  
QUIPEMENT DU  
TRANSPORT  
DE LA LOGISTIQUE ET  
DE L'EAU  
DE KHEMISSSET  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: 38/2021/KH

Le 19/10/2021 à 10h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres Ouvert sur offres de prix pour : Etude de mise à niveau de la RP 4325 reliant Ait Ikkou à Ait Ichou du PK44-000 au PK 65+000 dans la Province de Khémisset.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

publics.gov.ma  
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 2.000,00 DH (Deux mille Dirhams).  
L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 139.860,00 Dhs (Cent trente neuf mille huit cent soixante Dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité  
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi

Ayad ;  
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
-soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°8061 /PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES  
AU "RABAI OU A MAJORATION"  
N° :08/S/ 2021**

Le 22/10/2021 à 10 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabai ou a majoration" en Trois (03) lots séparés concernant :

Lot	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
Lot 1	Travaux de remplacement de douze (12) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (05) HRARA, (02) AYIR, (05) BADOUZA, province SAFL.	21 800,00 DH (Vingt Un Mille Huit Cent Dirhams)	2 102 421,60 DH - TTC (Deux Million Cent Deux Mille Quatre Cent Vingt Un Dirhams Soixante Centimes)
Lot 2	Travaux de remplacement de huit (08) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (02) DAR CAID AISSA, (04) MOUL BERRGUL, (02) LAHDAR province SAFL.	14 800,00 DH (Quatorze Mille Huit Cent Dirhams)	1 425 873,60 DH - TTC (Un Million Quatre Cent Vingt-Cinq Mille Huit Cent Soixante-treize Dirhams Soixante Centimes)
Lot 3	Travaux de remplacement de dix (10) salles de classe préfabriquées en dur aux établissements d'enseignement primaires aux communes territoriales suivantes : (01)LAMRASLA,(02) GHIAE, (03)TOUABTE, (01)LAMAACHATE, (02)BOUGUEDRA, (01)SIDI TIJJI province SAFL.	19 100,00 DH (Dix Neuf Mille Cent Dirhams)	1 837 957,11 DH - TTC (Un Million Huit Cent Trente-Sept Mille Neuf Cent Cinquante-Sept Dirhams Onze Centimes)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et le site web de la direction provinciale de Safi ([www.dmensafim.ma](http://www.dmensafim.ma)).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la délégation provinciale de l'Éducation nationale à SAFI.  
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Soit par voie électronique.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	4

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°8057 /PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle  
De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
MARRAKECH-SAFI  
Direction provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAI OU A MAJORATION" N° : 07/S/2021**

Le 20/10/2021 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Damas, Ville Nouvelle Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabai ou a majoration" pour :

OBJET	Estimation du maître d'ouvrage de DH TTC	Caution provisoire
Travaux d'aménagement et de Rehabilitation des Batiments et Installations du Lycée Collégiale Ibn Zohr à La Commune Territoriale Lamrasla, Province de Safi	425 880,00 Dhs TTC (Quatre Cent Vingt Cinq Mille Huit Cent Quatre Vingt Dirhams TTC)	5 900,00 DH (Cinq Mille Neuf Cent Dirhams).

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de SAFI.  
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Soit par voie électronique.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N°8058 /PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation nationale de la Formation professionnelle  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région Marrakech-Safi  
Direction Provinciale de Safi

**AVIS D'APPELS D'OFFRES AU "RABAI OU A MAJORATION" N° : 09/S/2021**

Le 22/10/2021 à 11 heures, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres au "rabai ou a majoration" en Deux (02) lots séparés concernant :

Lot	OBJET	Caution provisoire	Estimation du maître d'ouvrage
01	Travaux de construction de dix (10) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes : (01)AYIR- (02) BOUGUEDRA- (07)HRARA, province de Safi.	21.000,00 DH (Vingt Un Mille Dirhams)	2 003 220,00 DH - TTC (Deux Million Trois Mille Deux Cent Vingt Dirhams)
02	Travaux de construction de dix (10) espaces d'enseignement préscolaire au sein d'unités scolaires aux communes territoriales suivantes : (02)Safi-(03)SAADLA-(02)EL BEDDOUZA - (01) EL GOURAANI - (02) KHATAZAKANE, province de Safi.	19 500,00 DH (Dix Neuf Mille Cinq Cent Dirhams)	1 946 268,00 DH - TTC (Un Million Neuf Cent Quarante-Six Mille Deux Cent Soixante-Huit Dirhams)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle à SAFI, service des affaires administratives et financières, Rue Damas, Ville Nouvelle. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et le site web de la direction provinciale de Safi ([www.dmensafim.ma](http://www.dmensafim.ma)).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
-Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des affaires administratives et financières à la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à SAFI.  
-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Soit par voie électronique.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

\* Pour les entreprises installées au Maroc : Le certificat de qualification et de classification ou sa copie conforme à l'originale, délivré par le Département ministériel chargé de l'Équipement. Les concurrents doivent fournir le certificat de qualification et de classification suivant :

SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSIFICATION MINIMALE
A	A2	4

\* Pour les entreprises non installées au Maroc : Doit présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation.

N°8059 /PA

2021 سبتمبر 20

الجمهورية العربية السورية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
مديرية الشؤون الاقتصادية  
مديرية الطاقة والمعادن والبيئة  
مديرية النقل واللوجستيك  
مديرية المياه  
مديرية الحوض المائي لملاوية بوجدة

**قرار عملي رقم 23 بتاريخ 2021**  
مقتضى يلتحق البحث العمومي المتعلق بمشروع بناء وحدة للتبريد بالجماعة الترابية زايدة ، دائرة مودلت، عمالة إقليم مودلت، المقدم من طرف السيدة " علة حمداني " .

**المرسى إليهم المساعدة:**

- وزير الداخلية
- المديرية العامة للجماعات الترابية
- مديرية التنسيق والشؤون الاقتصادية
- وزير الطاقة والمعادن والبيئة
- وزيرة إعداد التراب الوطني والتصوير والإسكان وسياسة المدينة
- وزير التجهيز والنقل واللوجستيك والماء
- ولاية الجهات وصال عمالات وأقاليم المملكة "قصد الإطلاع"
- "قصد الإخبار"
- قائد قيادة زايدة
- رئيس الجماعة الترابية زايدة
- تمت إشراف رئيس دائرة مودلت -
- مدير المركز الجهوي للاستثمار - **الراشدية**
- المدير الجهوي للبيئة - **الراشدية**
- المدير الإقليمي للتجهيز والنقل واللوجستيك والماء - **مودلت**
- مدير الوكالة الحضرية - **الراشدية-مودلت**
- المدير الإقليمي للمكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب -قطاع الكهرباء -**الراشدية**
- مدير وكالة الحوض المائي لملاوية بوجدة -
- المدير الإقليمي للطاقة والمعادن - **مودلت**
- المدير الإقليمي للمياه والغابات ومحاربة التصحر - **مودلت**
- رئيس قسم التصوير والبيئة لعمالة - **مودلت**
- رئيس قسم الشؤون القروية لعمالة - **مودلت**

"قصد التنفيذ" يا

**إن عامل إقليم مودلت**

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-03-60 الصادر في 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) بتنفيذ القانون رقم 12-03 المتعلق بدراسة التأثير على البيئة.
- بناء على المرسوم رقم 02-04-564 الصادر في 05 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) بتحديد كفايات تنظيم إجراء البحث العمومي المتعلق بالمشاريع الخاضعة لدراسة التأثير على البيئة.
- بناء على النورية الوزارية المشتركة رقم 1998 D الصادرة بتاريخ 17 مارس 2009 بين وزارة الداخلية وكتابة الدولة لدى وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة المتعلقة بتفعيل المراسم التطبيقية للقانون 12-3 المتعلق بدراسات التأثير على البيئة.
- بناء على القانون 27.13 وعلى المرسوم التطبيقي له رقم 2.17.369 وخاصة المادة 34.
- بناء على الطلب المقدم من طرف السيدة "علة حمداني"، قصد إجراء البحث العمومي الخاص بمشروع بناء وحدة للتبريد بالجماعة الترابية زايدة.

**يقرر ما يلي:**

**الفصل الأول:**

يفتح بحث عمومي يوم (الأثنين 18 أكتوبر 2021) بالجماعة الترابية زايدة ، يتعلق بدراسة التأثير على البيئة الخاص بمشروع بناء محطة للخدما مع مرافقها.

**الفصل الثاني:**

- يودع ملف البحث العمومي مرفقا بهذا القرار وكذا السجل أو السجلات المعدة لتلقي ملاحظات الاقتراحات السكان المعنيين بمقر الجماعة الترابية زايدة ، طيلة عشرين (20) يوما و هي مدة البحث العمومي .
- يبقى هذا القرار ملصقا في مقر الجماعة الترابية زايدة لمدة خمسة عشر (15) يوما قبل افتتاح البحث العمومي وكذا طيلة عشرين (20) يوما و هي مدة البحث العمومي.

**الفصل الثالث:**

السكان المعنيون بالبحث العمومي في حدود منطقة تأثير المشروع الخاضع لدراسة التأثير على البيئة هم سكان الجماعة الترابية زايدة.

**الفصل الرابع:**

- تتألف اللجنة المكلفة بإنجاز البحث العمومي من:
- السيد قائد قيادة زايدة ، ممثل السلطة الإدارية المحلية رئيسا؛
- السيد رئيس الجماعة الترابية زايدة عضوا؛
- السيد مدير المركز الجهوي للاستثمار بالراشدية عضوا؛
- السيد المدير الجهوي للبيئة بالراشدية عضوا؛
- السيد المدير الإقليمي للتجهيز والنقل واللوجستيك والماء بميدلت عضوا؛
- السيد مدير وكالة الحوض المائي لملاوية بوجدة عضوا؛
- السيد المدير الإقليمي للطاقة والمعادن بميدلت عضوا؛
- السيد المدير الإقليمي للمياه والغابات ومحاربة التصحر بميدلت عضوا؛
- السيد مدير الوكالة الحضرية بالراشدية - ميدلت عضوا؛
- المدير الإقليمي للمكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب قطاع الكهرباء بالراشدية عضوا؛
- السيد رئيس قسم التصوير والبيئة بعمالة مودلت عضوا؛
- السيد رئيس قسم الشؤون القروية بعمالة مودلت عضوا؛

ويمكن لرئيس اللجنة أن يستدعي كل شخص أو هيئة عمومية أو خاصة بإمكانها مساعدة اللجنة في مهمتها.

**الفصل الخامس:** مباشرة بعد انصرام مدة البحث العمومي يعلق رئيس اللجنة السجل أو السجلات المختصة لهذا الغرض و يعقد اجتماعا مع أعضاء اللجنة المذكورة بعد توقيعهم على هذه السجلات. تمد اللجنة تقريرها متضمنا ملخصا عن ملاحظات ومقترحات السكان حول المشروع وترسله إلى رئيس اللجنة الجهوية الموحدة للاستثمار داخل أجل ثمانية (08) أيام ابتداء من تاريخ إغلاق البحث العمومي.

الفصل السادس: يعهد بتنفيذ هذا القرار إلى رئيس اللجنة الجهوية الموحدة للاستثمار.

2021 سبتمبر 20

الجمهورية العربية السورية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
مديرية الشؤون الاقتصادية  
مديرية الطاقة والمعادن والبيئة  
مديرية النقل واللوجستيك  
مديرية المياه  
مديرية الحوض المائي لملاوية بوجدة

**قرار عملي رقم 24 بتاريخ 2021**  
مقتضى يلتحق البحث العمومي المتعلق بمشروع بناء محطة للخدما مع مرافقها بالجماعة الترابية زايدة ، دائرة مودلت، عمالة إقليم مودلت، المقدم من طرف السيدة " علة حمداني " .

**المرسى إليهم المساعدة:**

- وزير الداخلية
- المديرية العامة للجماعات الترابية
- مديرية التنسيق والشؤون الاقتصادية
- وزير الطاقة والمعادن والبيئة
- وزيرة إعداد التراب الوطني والتصوير والإسكان وسياسة المدينة
- وزير التجهيز والنقل واللوجستيك والماء
- "قصد الإطلاع"
- ولاية الجهات وصال عمالات وأقاليم المملكة "قصد الإخبار"
- قائد قيادة زايدة
- رئيس الجماعة الترابية زايدة
- تمت إشراف رئيس دائرة مودلت -
- مدير المركز الجهوي للاستثمار - **الراشدية**
- المدير الجهوي للبيئة - **الراشدية**
- المدير الإقليمي للتجهيز والنقل واللوجستيك والماء - **مودلت**
- مدير الوكالة الحضرية - **الراشدية-مودلت**
- المدير الإقليمي للمكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب -قطاع الكهرباء -**الراشدية**
- مدير وكالة الحوض المائي لملاوية بوجدة -
- المدير الإقليمي للطاقة والمعادن - **مودلت**
- المدير الإقليمي للمياه والغابات ومحاربة التصحر - **مودلت**
- رئيس قسم التصوير والبيئة لعمالة - **مودلت**
- رئيس قسم الشؤون القروية لعمالة - **مودلت**

"قصد التنفيذ" يا

**إن عامل إقليم مودلت**

- بناء على الظهير الشريف رقم 1-03-60 الصادر في 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) بتنفيذ القانون رقم 12-03 المتعلق بدراسة التأثير على البيئة.
- بناء على المرسوم رقم 02-04-564 الصادر في 05 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) بتحديد كفايات تنظيم إجراء البحث العمومي المتعلق بالمشاريع الخاضعة لدراسة التأثير على البيئة.
- بناء على النورية الوزارية المشتركة رقم 1998 D الصادرة بتاريخ 17 مارس 2009 بين وزارة الداخلية وكتابة الدولة لدى وزارة الطاقة والمعادن والماء والبيئة المتعلقة بتفعيل المراسم التطبيقية للقانون 12-3 المتعلق بدراسات التأثير على البيئة.
- بناء على القانون 27.13 وعلى المرسوم التطبيقي له رقم 2.17.369 وخاصة المادة 34.
- بناء على الطلب المقدم من طرف السيدة "علة حمداني"، قصد إجراء البحث العمومي الخاص بمشروع بناء محطة للخدما مع مرافقها بالجماعة الترابية زايدة.

**يقرر ما يلي:**

**الفصل الأول:**

يفتح بحث عمومي يوم (الأثنين 18 أكتوبر 2021) بالجماعة الترابية زايدة ، يتعلق بدراسة التأثير على البيئة الخاص بمشروع بناء محطة للخدما مع مرافقها.

**الفصل الثاني:**

- يودع ملف البحث العمومي مرفقا بهذا القرار وكذا السجل أو السجلات المعدة لتلقي ملاحظات الاقتراحات السكان المعنيين بمقر الجماعة الترابية زايدة ، طيلة عشرين (20) يوما و هي مدة البحث العمومي .
- يبقى هذا القرار ملصقا في مقر الجماعة الترابية زايدة لمدة خمسة عشر (15) يوما قبل افتتاح البحث العمومي وكذا طيلة عشرين (20) يوما و هي مدة البحث العمومي.

**الفصل الثالث:**

السكان المعنيون بالبحث العمومي في حدود منطقة تأثير المشروع الخاضع لدراسة التأثير على البيئة هم سكان الجماعة الترابية زايدة.

**الفصل الرابع:**

- تتألف اللجنة المكلفة بإنجاز البحث العمومي من:
- السيد قائد قيادة زايدة ، ممثل السلطة الإدارية المحلية رئيسا؛
- السيد رئيس الجماعة الترابية زايدة عضوا؛
- السيد مدير المركز الجهوي للاستثمار بالراشدية عضوا؛
- السيد المدير الجهوي للبيئة بالراشدية عضوا؛
- السيد المدير الإقليمي للتجهيز والنقل واللوجستيك والماء بميدلت عضوا؛
- السيد مدير وكالة الحوض المائي لملاوية بوجدة عضوا؛
- السيد المدير الإقليمي للطاقة والمعادن بميدلت عضوا؛
- السيد المدير الإقليمي للمياه والغابات ومحاربة التصحر بميدلت عضوا؛
- السيد مدير الوكالة الحضرية بالراشدية - ميدلت عضوا؛
- المدير الإقليمي للمكتب الوطني للكهرباء والماء الصالح للشرب قطاع الكهرباء بالراشدية عضوا؛
- السيد رئيس قسم التصوير والبيئة بعمالة مودلت عضوا؛
- السيد رئيس قسم الشؤون القروية بعمالة مودلت عضوا؛

ويمكن لرئيس اللجنة أن يستدعي كل شخص أو هيئة عمومية أو خاصة بإمكانها مساعدة اللجنة في مهمتها.

**الفصل الخامس:** مباشرة بعد انصرام مدة البحث العمومي يعلق رئيس اللجنة السجل أو السجلات المختصة لهذا الغرض و يعقد اجتماعا مع أعضاء اللجنة المذكورة بعد توقيعهم على هذه السجلات. تمد اللجنة تقريرها متضمنا ملخصا عن ملاحظات ومقترحات السكان حول المشروع وترسله إلى رئيس اللجنة الجهوية الموحدة للاستثمار داخل أجل ثمانية (08) أيام ابتداء من تاريخ إغلاق البحث العمومي.

الفصل السادس: يعهد بتنفيذ هذا القرار إلى رئيس اللجنة الجهوية الموحدة للاستثمار.

# Sport

Guardiola contre Tuchel

## Le maître réussira-t-il à mater l'élève ?



Invaincu contre Thomas Tuchel avant que l'Allemand n'arrive à Chelsea, l'entraîneur de Manchester City Pep Guardiola a perdu les trois confrontations la saison passée, et doit corriger le tir samedi pour la 6e journée de Premier League.

Ils ne sont pas nombreux, les entraîneurs à avoir affronté Pep Guardiola plus de 4 fois et à avoir un bilan ne serait-ce qu'équilibré.

Ils ne sont même que deux, et ils officient en Angleterre: Jürgen Klopp (Liverpool), avec neuf victoires, autant de défaites et un nul, et Ole Gunnar Solskjær (Manchester United) qui a remporté quatre des huit matches, n'en perdant que trois pour un nul.

Thomas Tuchel pourrait bien rejoindre ce cercle fermé samedi en cas de victoire à Stamford Bridge face au tenant du titre.

Longtemps, pourtant, Tuchel a été relégué au rôle d'admirateur, voire de disciple.

Mais au fil des années et de la montée en gamme des équipes qu'il dirigeait lorsqu'il affrontait le Catalan - Mayence, Dortmund et maintenant

Chelsea -, le coach des Blues a comblé l'écart.

Depuis qu'il a pris les commandes du club de la capitale anglaise, au tout début de 2021, il a même toujours pris le dessus sur celui qu'il a toujours décrit comme un modèle.

Si sa jeunesse a été bercée par l'Ajax de Louis van Gaal, le Barcelone de Johann Cruyff ou l'Arsenal d'Arène Wenger, "quand j'ai mieux compris le football, il y a eu Pep et Barcelone" comme idéal à atteindre, avait-il confié en mars dernier.

"Pep m'a tout appris: qu'on pouvait tout gagner en jouant bien, qu'on peut tout gagner mais rester toujours humble et un chic type, qu'on peut attaquer tout en défendant avec intensité, qu'on peut faire tout ça avec des joueurs sortis du centre de formation, etc...", avait-il détaillé dans une vidéo sur le site du club.

"Je suis tellement heureux d'avoir la possibilité de jouer contre Pep avec mes équipes, d'être en contact avec lui et de l'écouter, regarder ses équipes jouer (...) j'ai l'impression que chaque fois que je regarde ses équipes jouer, j'ai la possibilité d'apprendre quelque

chose sur le football".

L'Allemand semble avoir bien retenu la leçon puisque depuis ce panégryrique prononcé alors qu'il comptait 4 défaites et un nul contre son rival, il a enchaîné trois victoires en championnat, en coupe d'Angleterre et surtout en finale de la C1 le 29 mai dernier.

Trois succès sur la plus petite des marges, deux fois 1-0 et une fois 2-1, mais trois succès qui ont poussé Pep Guardiola dans ses retranchements.

"Leurs milieux défensifs bougent parfaitement ensemble et dans le même temps ils écartent tellement le terrain avec leurs latéraux et le rendent si profond avec les déplacements de Timo Werner", avait résumé Guardiola avant la finale.

"Ils sont tellement difficiles à contrôler (...) Une fois qu'ils ont la balle, ils sont tellement directs. Ce ne sont pas des joueurs qui font circuler la balle, mais leurs déplacements sont tellement intelligents", avait-il ajouté.

Ce constat l'avait amené à se passer du milieu défensif de métier pour ajouter Raheem Sterling à sa ligne d'attaque. Pari perdu.

Trouvera-t-il la parade d'ici sa-

medi ? L'enjeu est loin de n'être que symbolique pour les Citizens qui ont déjà lâché des points contre Tottenham et Southampton lors des cinq premières levées de la nouvelle saison.

Déjà relégué à trois longueurs du trio Chelsea, Liverpool, Manchester United, le club mancunien prendrait, en cas de défaite, un retard considérable dans une course au titre qui promet d'être très serrée.

### Pour Lukaku, le football doit faire plus pour combattre le racisme

Romelu Lukaku estime que le monde du football doit combattre plus "fortement" le racisme et doute de l'efficacité du genou mis à terre par les joueurs au début des matches de Premier League.

"Nous pouvons prendre des positions plus affirmées", a déclaré l'attaquant de Chelsea à CNN Sport. "Certes, on met le genou à terre et tout le monde applaudit mais parfois, après le match, il y a encore eu une insulte", a ajouté l'international belge.

Lukaku aimerait que les joueurs influents et les patrons des réseaux sociaux et d'autres acteurs se réunissent pour s'attaquer au racisme sur leurs réseaux.

"Le capitaine et quatre ou cinq joueurs à forte personnalité de chaque équipe devraient rencontrer les patrons d'Instagram, les gouvernements, la Fédération anglaise de football (FA), l'association des footballeurs professionnels (PFA), pour discuter de cette situation", a précisé le Belge.

Romelu Lukaku s'exprimait à l'occasion du lancement par son club d'un concours de photographie baptisé "Non à la haine" (No to Hate), qui propose aux supporters du monde entier d'envoyer leurs photos pour montrer leur diversité.

## A Cadix, le Barça n'y arrive toujours pas

Acroché 0-0 à Cadix, le FC Barcelone a enchaîné un troisième match sans victoire jeudi en clôture de la 6e journée de Liga, un nul qui le met à la 7e place à sept points du Real Madrid (16 pts) et qui fait peser la menace sur Ronald Koeman.

Trois jours après le nul 1-1 concédé contre Grenade au Camp Nou et une semaine après la gifle 3-0 infligée par le Bayern Munich dans son stade pour la première journée de Liga des champions, le Barça a continué à faire du sur place à Cadix, où il a fini le match à dix après l'expulsion de Frenkie de Jong (65e).

Est-ce la désillusion qui va avoir raison de la place de Koeman sur le banc catalan? Menacé d'éviction d'après la presse catalane, le technicien néerlandais a demandé

du "soutien" dans le communiqué qu'il a lu lors de la conférence de presse de mercredi.

Et l'ex-sélectionneur Oranje a reçu le soutien du président du Barça, jeudi: "Le futur de Koeman ne dépend pas du résultat de ce (jeudi) soir. Nous sommes à ses côtés", a indiqué Joan Laporta au micro de l'émission "El Chiringuito", sur la chaîne TV espagnole Mega.

"On dirait que quand on gagne, je continue, et quand on perd, il faut trouver un nouvel entraîneur. Tout cela, je vous le laisse, à vous. Il faut être réaliste, il faut voir l'équipe que l'on a, les joueurs qui nous manquent. Avec le président, on s'est seulement salué à l'hôtel. Si le club sur parler avec moi, on a du temps devant nous", a affirmé le Koeman en conférence de presse d'après-

match, jeudi soir.

En manque d'idées tout au long de la partie, le FC Barcelone n'a jamais réussi à déchirer le rideau local, et a été mis en danger à plusieurs reprises par les percées des hommes d'Alvaro Cervera.

Seul Memphis Depay a tenté de

### 3 joueurs de l'EN de volley s'envolent

Trois joueurs de l'équipe nationale de volley-ball des moins de 21 ans ont pris la poudre d'escampette dès leur arrivée à l'aéroport de Rome.

Le Six national devrait prendre part aux phases finales de la Coupe du monde de la catégorie qui se déroule actuellement en Italie.

mettre un peu d'animation dans l'attaque de ce Barça léthargique. Mais le manque de justesse de la recrue estivale n'a pas permis aux Blaugrana de prendre les devants.

L'international néerlandais a enchaîné trois ratés au retour des vestiaires, dont deux gros, sur un bon centre de Luuk de Jong à la 51e et sur un ballon glissé par Gerard Piqué dans les arrêts de jeu (90e+4).

Et le carton rouge infligé à De Jong à une demi-heure du terme, pour un tacle appuyé sur Alfonso Espino, n'a pas facilité la fin de match du Barça.

Heureusement pour eux, les Catalans ont pu compter sur un Marc-André ter Stegen encore impérial pour sauver le navire blaugrana: le portier allemand s'est envolé à la 46e, au retour des vestiaires, pour repousser une frappe

cadrée d'Alvaro Negredo, puis a remporté son duel à la 81e face à Ruben Sobrino pour éviter une nouvelle désillusion.

Le banc catalan, famélique, n'a pas fait mieux. Le staff blaugrana espère bien retrouver Ansu Fati ou Ousmane Dembélé dans les prochains jours, pour le match contre Levante dimanche au Camp Nou pour la 7e journée, mais surtout pour la 2e journée de C1 contre le Benfica à Lisbonne, mercredi... et espère voir l'infirmerie se décharger un peu.

Unique petite satisfaction de la soirée côté catalan: à 17 ans et 49 jours, Gavi est devenu le deuxième joueur le plus jeune du XXIe siècle à être titulaire au FC Barcelone toutes compétitions confondues. Seul Ansu Fati a été aligné en étant plus jeune (17 ans et 9 jours).



# C'est Maroc-Brésil en quarts. Rien que ça !

*Merci Messieurs ! Avec vous, les rêves les plus fous sont permis*

La sélection marocaine défiera, ce dimanche à partir de 14 heures à Vinius Arena, son homologue brésilienne au titre des quarts de finale de la neuvième édition du Mondial FIFA de futsal dont les débats se déroulent actuellement en Lituanie.

Un match de quart de finale tout à l'honneur du Cinq national, double lauréat du titre africain et vainqueur de la dernière Coupe arabe. Des distinctions sur les plans continental et régional que l'on espère ardemment être suivies par une performance d'ordre mondial.

Il est vrai que l'adversaire

d'en face, ce dimanche, est d'un calibre élevé, qui se présentera avec le statut de favori, lui, qui compte pas moins de cinq sacres lors des huit précédentes participations et qui a atteint ce stade de la compétition en alignant quatre victoires de rang dont la dernière a été au détriment du Japon, défait, jeudi, par 4 à 2 au stade des huitièmes de finale. Mais si toutes ces données plaident en faveur de la Seleção, le costume d'outsider doit être taillé sur mesure pour l'équipe du Maroc qui entretient l'espoir légitime de prolonger l'aventure et de défendre crânement ses chances face à ce sacré morceau

de la discipline, comme l'a fait savoir d'ailleurs, le sélectionneur national, Hicham Dguig.

Pour cette opposition, Hicham Dguig, à cataloguer parmi les meilleurs coaches sur la scène internationale, devra compter sur l'ensemble de son effectif, excepté Saad Knia qui ne s'est pas remis de sa blessure malgré les efforts déployés par le staff médical. En revanche, sera de la partie, cette fois-ci et depuis son entame, Achraf Saoud, un élément de grande importance dans le puzzle, capable, à l'instar de ses partenaires, de sortir un grand match dans l'espoir de renverser la donne et faire en-

core mieux que l'Égypte qui, avant le Maroc, avait déjà été quart de finaliste en Coupe du monde de Futsal.

Pour rappel, le Cinq marocain était parvenu à se dégager de la phase de poules en cumulant cinq points, et ce après s'être imposé d'entrée sur les Îles Salomon par 6 à 0, avant d'être accroché par la Thaïlande, un partout, et le Portugal, 3-3. Un parcours qui lui a valu d'occuper la deuxième place du groupe pour hériter en huitièmes de finale de la sélection du Venezuela qu'il a battue par 3 à 2, match où a brillé de mille feux Soufiane El Mesrar en étant

l'auteur d'un hat trick.

Il y a lieu de rappeler qu'il s'agit là de la troisième participation de la sélection marocaine aux phases finales d'un Mondial de Futsal, et ce, après avoir pris part aux éditions thaïlandaise en 2012 et colombienne en 2016. Lors de ces deux Coupes du monde, l'EN n'avait pu franchir le cap du tour inaugural, contrairement à l'édition lituanienne où l'objectif est atteint et tout ce qui arrivera n'est que bonus. Voilà ce qui est fait pour libérer de toute pression les poulaillers de Hicham Dguig qui ont fait le « job ».

Mohamed Bouarab



## Abdellatif Jrindou, nouvel entraîneur du MAT

Le Moghreb Athlétique de Tétouan (MAT) a annoncé, jeudi, sa séparation avec le coach espagnol, Toni Cosano, et avoir signé un contrat avec l'entraîneur, Abdellatif Jrindou.

Le club a précisé, dans un communiqué, qu'il a engagé, mercredi, Abdellatif Jrindou à la tête du staff technique de l'équipe première, après sa sépa-

ration avec l'entraîneur espagnol Toni Cosano, en raison de mauvais résultats.

Le bureau dirigeant du MAT, qui a quitté la division d'élite lors de la saison sportive précédente, a engagé Abdellatif Jrindou, après avoir étudié son parcours et son expérience en deuxième division, lui qui était à la tête du staff technique de plusieurs clubs dans cette division.

Il a également nommé l'ancien capitaine du Wydad de Casablanca, Hicham Louissi, entraîneur adjoint de l'équipe, à la demande de Jrindou.

Né en 1974, Abdellatif Jrindou, qui évoluait, en tant que joueur, à l'Olympique de Casablanca, au Raja de Casablanca et à l'Al Ahli Dubai Club, a déjà entraîné plusieurs équipes nationales, dont l'Olympique Dcheira, le Chabab Al Massira et le Maghreb Fès.

Le MAT se classe actuellement au dernier rang de la deuxième division de la Botola Pro après deux matches.

## 3<sup>ème</sup> journée du championnat national de foot

# En espérant le réveil des blocs offensifs

La troisième journée du championnat national de football Botola Pro D1 Inwi se déroulera en cette fin de semaine avec trois matches programmés ce samedi et deux autres pour dimanche.

Pour les confrontations de cette après-midi, Le SCCM reçoit à partir de 17h le DHJ au stade El Bachir à Mohammedia. Avec quatre unités au compteur, les hommes de Fakhir n'auront d'yeux que sur une victoire qui va leur permettre de rester avec le peloton du haut du tableau. En face, le Difaa d'El Jadida, qui a remporté ses deux matches, semble déterminé à faire oublier les mauvais résultats de la dernière saison et tentera de poursuivre son bonhomme de chemin avec le même esprit de groupe.

A 19h 15, l'OCS accueille au stade El Massira de Safi le Mouloudia d'Oujda. Avec un point chacune, les deux formations cherchent encore le déclin qui va leur permettre d'entrer en lisse d'une compétition qui s'annonce acharnée vu les objectifs tracés par les différents protagonistes. Un faux pas de l'une ou de l'autre des deux équipes risque de compromettre leurs chances et ambition de réussir un bon exercice et

met en péril l'avenir des entraîneurs qui restent sur des sièges éjectables.

A 21h 30, le Youssoufia de Berrechid reçoit le RCOZ. Avec un seul nul, les locaux se doivent de remporter le duel s'ils veulent se relancer dans la compétition. De l'autre côté, ayant déjà limogé Fouad Sahabi pour mauvais résultat après juste deux journées et zéro point au compteur, le RCOZ tentera de se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard.

Pour les matches de dimanche, le HUSA reçoit le WAC au grand stade d'Agadir dans ce qui semble être l'affiche de la journée. Enregistrant une victoire et une défaite, les gadiris savent que seuls les trois points de la partie peuvent donner à l'effectif l'assurance de poursuivre l'exercice avec plus de sérénité. Une mission difficile face à un adversaire qui ne lâche rien et qui compte sur chaque point pour rester en haut du tableau de classement. Avec six unités au compteur et surtout un effectif des plus aguerris, le WAC de Walid Regragui se présente comme étant l'équipe imbattable, ce qui fait de la partie le match à ne rater sous aucun prétexte.

Enfin, à 21h30, l'AS FAR accueille la RSB au complexe Moulay

Abdellah à Rabat. Occupant pratiquement la même place au tableau de classement, le match s'annonce équilibré entre deux formations qui développent un jeu plaisant mais qui n'arrivent pas encore à trouver toutes leurs marques. A signaler que les autres rencontres de la journée, en l'occurrence l'OCH contre l'IRT, le MAS contre le FUS et le RCA contre la JSS devaient se jouer vendredi.

Khalil Benmouya

## Programme

### Samedi

17h00: Chabab Mohammedia - Difaa d'El Jadida  
19h15: Olympique de Safi - Mouloudia d'Oujda

21h30: Youssoufia de Berrechid - Rapide Oued Zem

### Dimanche

19h15: Hassania Agadir - Wydad de Casablanca  
21h30: AS FAR - Renaissance de Berkane

A noter que les matches Olympique Khouribga - Itihad de Tanger, Maghreb de Fès - FUS de Rabat et Raja de Casablanca - Jeunesse sportive Salmi devaient avoir lieu vendredi.

## Championnat D2

Voici le programme de la 3<sup>e</sup> journée de la Botola Pro D2 de football, prévue du vendredi au dimanche (16h30):

**Samedi**  
SM-TAS  
RCAZ-CJBG  
OD-MAT  
**Dimanche**  
KACM-RBM  
RAC-WAF  
ASS-IZK

A noter que les matchs JSM-UTS et CAK-USMO devaient avoir lieu vendredi.

## Le livre

- Que je retrouve le sens des réalités ?

- D'autres réalités que tu n'imagines même pas. Nous partons dans la Honda blanche. Pétrus a mis ses lunettes noires pour affronter la pollution du centre ville, l'enfer tourbillonnant, klaxons et moteurs rugissants d'Anna Salai. Toujours placide et silencieux, le chauffeur conduit pourtant à toute vitesse dès que la circulation le permet. J'ai l'impression que nous frôlons en permanence l'accident et la mort. À Triplicane High Road, nous descendons, Pétrus renvoie la voiture. Nous passons devant une mosquée. Sur la terrasse d'un hôtel voisin, des gens pratiquent des postures de yoga.

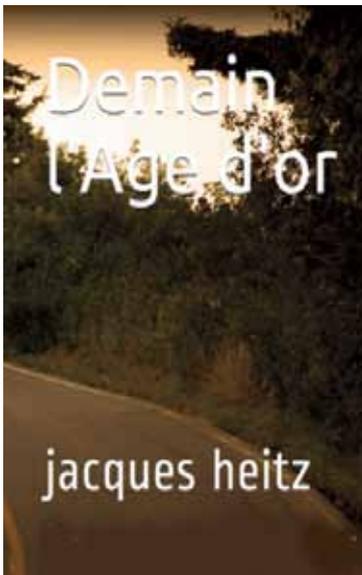
- Nous sommes dans le quartier musulman, me dit Pétrus. Selon Roya, les deux religions cohabitent sans problème à Madras. Tiens ! voilà l'appel à la prière. La voix enregistrée du muezzin. Mais on est pauvre par ici, très pauvre, tu vas t'en rendre compte. Dans les rues voisines des grandes artères commerçantes, partout des scooters, de vieux vélos, des marchands ambulants. On avance difficilement la foule est dense.

- Les SDF sont légion. Ils vivent, mangent autour d'un brasero, dorment sur le trottoir. La nuit, on

met les plus petits enfants sur les charrettes à bras, qu'ils ne se fassent pas mordre par les rats ou les chiens dans leur sommeil. Tu te demandes pourquoi ces mendians ont les jambes comme desséchées ? C'est la polio. Devant les maisons, le plus souvent un simple carré de béton, des huttes aux toits de palmes, d'autres recouvertes de tôles rouillées sur lesquelles sèchent des vêtements multicolores. On nous regarde passer sans sympathie ni hostilité. Des vaches font les poubelles, nous enjambons des rats morts.

- N'as-tu donc recouvert la vue que pour contempler cette misère, ô Pétrus ?

- La misère, je la contemple aussi dans le métro de Londres, le RER parisien. Mais la splendeur est proche, tu vas voir, au détour de cette rue. En effet. Un temple tout blanc, gigantesque, recouvert sur toute sa surface de statues polychromes. Sur le terre-plein devant l'entrée, une foule entoure deux chars portant des statues de



divinités.

- Nous verrons ça plus tard, dit Pétrus. Je t'emmène d'abord chez notre médecin ayur-védique. Au fond d'une ruelle obscure, nous traversons une cour puis une arrière-cour ombragée d'un arbre géant. Sous lequel un vieil homme à barbe blanche est assis, les jambes croisées en lotus. Torse nu, pieds

nus, dhoiti blanc. Pétrus le salue d'un namaste respectueux. Le vieillard incline légèrement la tête puis s'entretient en tamoul avec Pétrus qui a ôté ses lunettes noires et lui montre ses yeux guéris. Ils poursuivent leur conversation et je commence à trouver déplaisant d'être ainsi ignoré quand je saisis deux mots d'anglais : skin disease, noyés dans un flot de phrases tamoules. Enfin Pétrus se tourne vers moi et traduit :

- Il a vu tout de suite que tu avais des problèmes de peau.

- Mais c'est impossible ! Je suis tout habillé et mon visage n'a rien.

- Il n'a pas besoin de voir pour savoir.

- Il ne peut pas savoir. Depuis que je suis à Madras,

je n'ai même pas le plus petit bouton.

Il sait, c'est tout ce que je peux te dire. Il sent les maladies. Il a diagnostiqué des cancers bien avant les médecins à l'occidentale. Il va te proposer un régime.

- Quoi ! Il veut me faire jeûner comme toi ?

- Il dit qu'il y a beaucoup trop

de nourriture dans ton corps. Et des choses lourdes, EPI EPI EPIII 2 malsaines. Vois comme il a l'air de s'amuser en t'observant. Attends, je n'ai pas bien compris ce qu'il disait. Ah voilà ! Il dit : la viande, l'alcool, les sucreries, pas bon et toi, tu en prends trop.

Le vieillard saisit un cahier d'écolier au pied de l'arbre, un crayon. Il écrit à toute allure, sans une seconde d'hésitation, arrache la feuille du cahier et la tend à Pétrus.

- Je ne comprends pas tout, je demanderai à Roya, je n'ai pas l'habitude des écritures manuscrites. Mais je crois comprendre que c'est ton régime.

- Remercie-le de ma part. Combien faut-il lui donner ?

- Rien du tout, il soigne gratuitement. Il reçoit tout le quartier sous cet arbre et dans un petit dispensaire ayur-védique à côté. Cet homme est vraiment un saint et il est considéré comme tel par les gens qu'il soigne et souvent guérit.

- J'ai la sensation bizarre, dis-je quand nous nous retrouvons dans la rue, de perdre tous mes repères. Je ne sais plus où je suis, qui je suis.

- Bien. Parfait. Et ce n'est qu'un début. Je t'emmène maintenant à une marche sur le feu.

(À suivre)

## Recettes

### Recette Brochettes de lotte coulis de mangue



#### Ingrédients

500 g de lotte  
1 mangue  
1 citron vert  
2 courgettes  
1 cube de Bouillon de légumes MAGGI

#### Préparer une recette

##### Etape 1

Faites des petits dés de courgettes. Faites des brochettes avec les morceaux de lotte.

##### Etape 2

Mixez la mangue, le zeste de citron vert et la moitié du bouillon émiétté.

##### Etape 3

Faites poêler les courgettes avec l'huile 5 minutes. Réservez et faites saisir la lotte 2 minutes sur chaque face. Parsemez du reste de bouillon et laissez cuire 2 minutes.

##### Etape 4

Servez sur un lit de courgettes, les brochettes et un coulis.

## On a trouvé une partie de la matière "manquante" dans l'Univers

Des scientifiques ont cartographié pour la première fois un vent galactique, le réservoir de gaz d'une galaxie, et ainsi observé une partie de sa matière "manquante", selon une étude parue jeudi.

"Les galaxies sont rarement des îlots passifs d'étoiles" mais plutôt des structures dynamiques, dont on peine à étudier la formation et l'évolution, remarque l'astrophysicien Nicolas Bouché, interrogé par l'AFP.

Une compréhension rendue d'autant plus difficile que selon la théorie, les galaxies sont constituées avant tout d'une mystérieuse matière noire, de nature inconnue et donc invisible, et pour environ 16% seulement de matière baryonique, celle des atomes et molécules de l'Univers visible.

Comme si cela ne suffisait pas, l'observation des galaxies ne révèle que 20% de cette matière baryonique. Le reste — la matière "manquante" — serait renvoyé dans l'espace par le vent galactique, une nébuleuse de gaz et de poussière provoquée par l'explosion d'étoiles au sein de la galaxie.

Une équipe internationale menée par des chercheurs du Centre de recherche d'astrophysique de Lyon (Cral) a cartographié une telle nébuleuse de matière manquante à l'aide du spectrographe Muse, couplé au Très grand télescope (VLT) de l'Observatoire européen austral installé dans le désert chilien de l'Atacama.

"C'est comme si l'on voyait un ice-

berg pour la première fois", remarque Nicolas Bouché, chercheur au Cral et cosignataire de l'étude publiée dans la prestigieuse revue britannique MNRAS, avec son principal auteur, Johannes Zabl, du département d'astronomie de l'Université canadienne de Saint Mary.

Des chercheurs avaient déjà observé des nébuleuses de galaxies, mais beaucoup plus diffuses. Cette fois, l'observation de Gal1, une galaxie assez jeune d'environ un milliard d'années, a mis en évidence "un nuage de gaz produit par ces vents galactiques, qui s'échappe des deux côtés du disque de la galaxie, par deux cônes asymétriques".

De dimensions gigantesques, ce nuage persistant s'étend jusqu'à plus de 80.000 années lumière du centre de Gal1. A titre de comparaison, le diamètre de notre Voie lactée est d'environ 100.000 années lumière.

Malgré sa taille, cette nébuleuse de gaz représente seulement "environ 10 à 20% de la masse de la galaxie" observée, remarque M. Bouché. Elle agit comme un réservoir de matière, dans lequel la galaxie puise pour alimenter sa formation d'étoiles.

Une partie du nuage retomberait dans le disque galactique pour former ces étoiles, dont certaines, en finissant par exploser, renverraient de la matière vers la nébuleuse, et ainsi de suite.

Les scientifiques ont pu établir une "carte" de cette nébuleuse, renseignant

sur son volume et sa masse, grâce à un heureux concours de circonstances et au remarquable instrument Muse.

Le spectrographe à grand champ fournit une image en trois dimensions, où aux deux dimensions de l'optique s'ajoute celle de l'analyse de la lumière, qui permet de détecter la présence d'éléments primordiaux.

En l'occurrence un quasar — un objet particulièrement lumineux de l'Univers — a servi, par sa proximité avec la galaxie Gal1, de "phare", en y trahissant la présence de magnésium. "Nous avons alors détecté ce même élément dans la galaxie, et donc la présence du gaz qui lui est associé", raconte M. Bouché. L'observation des deux cônes de gaz n'a été rendue possible, de surcroît, que parce que la galaxie se présentait quasiment de profil pour l'observation.

Les astronomes connaissaient déjà ce type de nébuleuse dans l'Univers proche de nous, et donc récent, remarque un communiqué du CNRS. Mais on ne faisait que supposer leur existence pour des galaxies jeunes, encore en formation, comme Gal1, saisie quand l'Univers, plus lointain, avait sept milliards d'années, soit à peu près la moitié de son âge actuel.

Les chercheurs vont maintenant observer plusieurs galaxies, pour "comprendre pourquoi Gal1 a un nuage et d'autres pas, et quelles conditions favorisent sa présence", selon M. Bouché.